

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com



Ein. 511 1 1685, 12 Mercure



<36624555090013

<36624555090013

Bayer. Staatsbibliothek

Terresepolomane
Jeumhe
1685

MERCURE GALANT

LE DAUPHIN.

DECEMBRE 1685:



A PARIS,

Digitized by Google .

ON donnera totijours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra, aussi bien que l'Extraordinaire, Trente sols relie en Veau, & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

Chez la Veuve C. BLAGBART, Count-

Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXV

AVEC PRIVILIES DY ROS

Baverische Staatsbibliothek München "God

55555225255222552

TABLE DES MATIERES contenues dans ce Volume.

D Reinde.	1
Lettre de Rome.	\ \frac{7}{6}
Morts.	26
	36
Edit touchant les Monnoyes. Extrait d'un Sermon presci	hé à Port
Royal.	42
Extrait d'un Sermon presché d	Soiffons,
•	51
Services faits pour feu Mr le (Chancelier
en plusieurs Communautez	de Paris,
👉 en plusieurs Villes du Roya	ume, aveç
la Description de quelques A	sausolėes,
& la Lettre Circulaire des	
sur le mesme sujet, où l'on	voit l'E-
loge de ce Ministre.	5 ♠°
Sonnets.	95
Discours fait par Mr le Du	
Aignan, en prenant sa place	de Dire-
Beur à l'Academie François	C. C. SO.

TABLE

qui s'y passa le mesme jour. 97 Compliment de l'Academie Françoise à Mr le Chancelier. 101 Autre fait par le Doyen des Avocats au Conseil. 112 Sonnets. 117 Mort de Mr le Mareschal Duc de Ville- roy. 119 Le Roy nomme Mr le Duc de Beauvilier pour remplir la place de Chef du Con- seil Royal des Finances. 12- Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. 13 Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre. 134 Prix donné & remporté par Mr le Du
Compliment de l'Academie Françoise à Mr le Chancelier. Autre fait par le Doyen des Avocats au Conseil. Sonnets. Mort de Mr le Mareschal Duc de Villeroy. Le Roy nomme Mr le Duc de Beauvilier pour remplir la place de Chef du Conseil Royal des Finances. Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. Audiance donnée à l'Envoyé extraordinaire d'Angleterre.
Mr le Chancelier. Autre fait par le Doyen des Avocats au Conseil. Sonnets. Mort de Mr le Mareschal Duc de Villeroy. Le Roy nomme Mr le Duc de Beauvilier pour remplir la place de Chef du Conseil Royal des Finances. Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. Audiance donnée à l'Envoyé extraordinaire d'Angleterre.
Autre fait par le Doyen des Avocats au Conseil. Sonnets. Mort de Mr le Mareschal Duc de Villeroy. Le Roy nomme Mr le Duc de Beauvilier pour remplir la place de Chef du Conseil Royal des Finances. Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. Audiance donnée à l'Envoyé extraordinaire d'Angleterre.
Conseil. Sonnets. Mort de Mr le Mareschal Duc de Villeroy. Le Roy nomme Mr le Duc de Beauvilier pour remplir la place de Chef du Conseil Royal des Finances. Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. Audiance donnée à l'Envoyé extraordinaire d'Angleterre.
Sonnets. Mort de Mr le Mareschal Duc de Ville- roy. 119 Le Roy nomme Mr le Duc de Beauvilier pour remplir la place de Chef du Con- seil Royal des Finances. 12- Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. 13 Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre. 134
Mort de Mr le Mareschal Duc de Ville- roy. 119 Le Roy nomme Mr le Duc de Beauvilier pour remplir la place de Chef du Con- seil Royal des Finances. 12- Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. 13 Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre. 134
Toy. Le Roy nomme Mr le Duc de Beauvilier pour remplir la place de Chef du Con- feil Royal des Finances. Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre.
Le Roy nomme Mr le Duc de Beauviliers pour remplir la place de Chef du Con- feil Royal des Finances. 12- Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. 13 Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre. 134
pour remplir la place de Chef du Con- seil Royal des Finances. 127 Pension dannée à Me la Dushesse de Sain Aignan. 13 Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre. 134
feil Royal des Finances. Pension dannée à Me la Duchesse de Sain Aignan. Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre.
Pension dannée à Me la Dushesse de Sain Aignan. 13 Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre. 134
Aignan. 13 Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre. 134
Audiance donnée à l'Envoyé extraordi naire d'Angleterre.
naire d'Angleterre.
7,007, 0 00 ==15 }
de la Meilleraye.
Repas magnifiques donnez entre plu
sieurs Ambassadeurs. 13
2,000
Morts. Nouvelle maniere de guerir les blessure
In olean offe maniete he such and and
in the contract of the contrac
Histoire.

TABLE.

I A M L E.	
Royaume, touchant les affai	res de la
Religion, & les Conversions	ui fe font
faites.	166
Chapitre general de Cluny	170
Cantievliane faite en de Mer la C	ardinal da
Chapitre general de Cluny. Conversions faites par Mer le Ca Bouillon. Couches de Madame la Duches	206
Causing to West and P. Paral of	296'
Souther de Maaaame la Duchel	e Koyale.
we do not not not an	297
Envoyé extraordinaire de Sa	voye, en
France:	197
France: Envoyez extraordinaires de F Savoye.	rance en
Savoye.	199
Article touchant le Legs que	Mr de la
Article touchant le Legs que Berchere fit en mourant à de la Charité. Comedies nouvelles.	Hospital
de la Charité.	300,
Comedies nouvelles.	304
Audiance donnée à l'Envoyé	extraordi-
naire de l'Empereur.	196
Mr Richer est nommé Treforier	des Para
ties Casuelles, à la place de	
see any nesses 3 in sin peners no	308
Changes de Servisaire de de la	
Charges de Secretaire & de C Conseil, remplies par M1 F	inglier uit
Tongen, rempises par DAT P	
. M.	202

TABLE.

Kenfon donnée à Mr Picon.		308
Mariage de Mr le Due de la M	cille	-
Enigmes.		305
Histoire de Hongrie.		şit

Findela Table.



DECEMBRE 1685.

'Aur IEZ-vous crû,
Madame, qu'aprés
avoir commencé
toutes mes Lettres, pendant
neuf années entieres, par le
recit de quelque Action éclatante de Sa Majesté, je
Decembre. 1685-- A

me trouvasse si fort accablé de ce que j'ay aujourd'huy à vous en dire, que manquant de temps pour bien mettre dans son jour une si belle matiere, je fusse contraint de differer encore à vous faire voir le Portrait de Louis LE GRAND, Destructeur de l'Heresie. J'espere n'oublier aucun des traits qui pourront, non pas embellir cette peinture, mais du moins la faire approcher de ce qu'elle doit estre pour ressembler à la verité. Je sçay que loin de pouvoir la faire

briller d'un éclat qui la rehausse, il est mesme impossible de la faire paroistre telle que sont en effet les grandes choses qu'elle doit representer. Ne croyez pas cependant, Madame, que cette Lettre ne vous doive rien apprendre du Roy, à cause qu'aucune de ses Actions n'en fait le premier Article. Je puis vous dire qu'il la remplira presque toute, puisque vous y trouverez quantité d'Abjurations tres-remarquables, & que les circonstances qui les

accompagnent, feront connoistre non seulement qu'elles sont sinceres, mais que ceux qui les ont faites, ne doivent qu'à ce Monarque le salutaire avantage d'avoir renoncé à leurs erreurs. Avant que d'entrer dans ce détail, j'ay à vous faire part d'une Lettre écrite de Rome à M' le Duc de S. Aignan, par M1 Chassebras de Cramailles. Elle contient ce qui s'y est passé de considerable à quelques Festes qu'on a ce-lebrées avec des Solemnitez particulieres à la Proces-

fion des Nouveaux Convertis, & aux Réjouissances qui ont esté faites à l'occasion des avantages remportez par les Chrestiens sur les Turcs.

A Rome ce 15. Septembre 1685,

E 4. du mois passé, on sit icy une Feste extraordinaire de S. Gaëtan, dans les deux Maisons des Peres Theatins, principalement en leur Eglise de Saint André Della Valle, une des plus belles de Rome. Sa Sainteté ayant ordonné par un Bref, qu'on seroit d'oresnavant la Feste,

6 MERCURE de Saint Gaëtan double, qui n'êtoit auparavant que semidouble.

Le mesme jour l'on fit l'ouverture de l'Eglise de S. Ignace des Peres Jesuites du College Romain , qui est la Maison où ils enseignent, comme celle de la Ruë Saint Jacques à Paris. C'est une des plus belles Eglises de Rome aprés Saint Pierre. La pluspart de Messieurs les Cardinoux, & ce qu'il y a icy de personnes de Qualité la vinrent voir ce jour là , & le lendemain Dimanche, L'Autel estoit garny d'u., ne quantité surprenante d'argen.

terie, & le Service se fit à quatre Chœurs de Musique. Cette Eglise, celle de la Maison Professe & celle du Novitiat, sont trois des plus belles de Rome.

Le mesme jour & le Diman. che suivant, les Dominiquains celebrerent la Feste de saint Dominique, Patron de cét Ordre. Leur Principale Eglise est celle de Sancta Maria super Minervam, qui estoit autrefois le Temple d'Isis. La Musique. estoit à huit Chœurs. Saint Dominique & Saint François ayant esté comtemporains & fort intimes amis, ces deux Ordres A iiij

ont toûjours conservé une assez grande union l'un avec l'autre; pour en donner des marques publiques. C'est l'usage à Rome & dans la pluspart des Villes d'Italie , que le jour de saint Dominique les Observantins de Saint François, nommez chez nous Cordeliers, viennem faire l'Office dans le Convent des Dominiquains, & semblablement le jour de saint François les Dominia quains vont faire l'Office chez les Cordeliers.

Le 9. Aoust se sit la Feste de Saint Laurent. C'est une des principales de Rome ; on éleva des

GALANT:

Arcs de Triomphe dans les ruës des environs de la Principale Eglise de Saint Laurent.

Le 25. Aoust on celebra la Feste de Saint Louis dans l'E. glise de ce Saint , qui est de la Nation Françoise. Il y eut une tres-belle Musique. M. l'Ambassadeur de France s'y rendit en grand cortege à douze à treize heures, qui sont sept à huit heu. res du matin selon l'Horloge de France, pour recevoir Messieurs les Cardinaux qui y estoient invitez, il s'y en trouva un sort grand nombre. Ils se placerent tous dans le Chœur suivant leur

10 MERCURE rang; sçavoir les Evesques, les Prestres & les Diacres. Comme aussi M. l'Ambassadeur à qui on rendist les mesmes honneurs qui leur sont rendus , soit pour les Encenssemens, soit pour d'autre choses. L'Eglise estoit toute tenduë de bandes de Damas rouge , avec des fleurs de Lys & des Soleils. Le Portrait de Sa Majesté tout de bout of en Manteau Royal, estoit sur la Porte à costé de celuy de Sa Sainteté. Tout ce qu'il y a de François à Rome , se trouve-

Digitized by Google

rent chez M. l'Ambassadeur dés les onze heures d'Italie, pour luy faire cortege, & ils furent

GALANT. régalez de Caffé & de Liqueurs. Son Cortege estoit de trois Carosses de Velours en Broderie & Dorures, chacun à six Chevaux, 😙 quatre autres à deux Chevaux Une douzaine de Pages au tou**r** en épée 😙 manteau à l'usage d'Italie, & environ soixante Valets de pied & Estaffiers, aussi en épée & en manteau pour la pluspart. Il y avoit ensuite environ

Le Dimanche 2. de Septembre, Sa Sainteté tini Chapelle extraordinairement dans son Palais de Montecavallo, & l'on y

cinquante autres Carosses de ceux

qui faisoient cortege.

chanta la Messe & le Te chanta la Messe & le Te Deum, pour rendre graces à Dieu des Victoires remportées sur les Turcs par les Armées de l'Empereur & des Venitiens.

Les Canons du Chasteau S. Ange annoncerent dés le matin la Rejoüissance publique , 😙 sur le soir toute la Ville se trouva en joye. Chacun avoit allumé des feux devant sa porte. Toutes le**s** Maisons estoient illuninées des lampes & de lanternes aux Armes du Pape, de l'Empereur & de la Republique de Venise, la pluspart de Messieurs les Cardinaux, & de Messieurs les Prin-

ces, avoient fait mettre deux grands flambeaux de cire blanche à chacune des fenestres de leurs Palais, & l'on tira un nombre prodigieux de Mortiers, de Petarts & de Fusées.

M. le Cardinal Chigi, Ne2
veu du Pape Alexandre VII.
qui avoit fait éclairer la façade
de son Palais d'une grande quantité de flambeaux comme les autres, fit encore tapisser le derrière
du nuesme Palais qui donne sur
le Cours, avec des Satins es des
Damas rouges, et plusieurs dépoüilles remportées en divers
temps sur cét Ennemy commun

14 MERCURE des Chrestiens. On y voyoit exposez des Turbans, des Bonnets, des Heaumes, des Vestes, des Hoquetons, des Corcelets, des Souliers, des Bottines, des Pabouches, des Sabres, des Coûteaux , des Cimeteres , des Epées, des Haches, des Dagues, des Poignards, des Pieux, des Mar. teaux, des Coutelas, des Tranchoirs, des Arcs, des Fléches, des Carquois , des Lames , des Favelots, des Dards, des Boucliers, des Bâtons ferrez, des Piques, & un nombre infiny de diverses Armes à feu de differentes sortes, outre plusieurs brides & mords de

Cheval, des selles, des housses, des étriers, et autres harnache-

mens à la Turque.

Il y avoit des Turcs liez (*) garotez sur un Theatre, pleurans leur nouveau desastre au milieu de leurs Etendards & de leurs Drapeaux. On y avoit mis une Tête de Mahometan deseichée que l'on disoit estre d'un Bacha d'Alep, & la veritable peau d'un homme corroiée, que M. le Cardinal conserve parmy les raretez de sa Maifon de plaisance, or que l'on attribuoit en cette occasion au Grand Visir défunt.

Ces Réjouissances continuerent

Le lendemain Lundy. Sa Sainteté fit distribuer ce jour là plusieurs Charitez à tous les pauvres necessiteux de la Ville; & asin que la Feste fust encore agreable à Dieu, & plus utile aux veritables Chrestiens on, sit des Prieres de Quarante heures le Samedy, Dimanche & Lundy, dans l'Eglise de Sainte Marie Dell'anima de la Nation d'Allemagne & de Flandres, & dans celle de Saint Marc, enclavée dans le circuit du Palais des Ambssadeurs de Veniset, où Sa Sainteté avoit accordé Indulgence Pleniere, à ceux qui s'acquiteroient des

GALANT. 17 dévoirs prescris dans l'une de ces deux Eglises, & demanderoient à Dieu la continuation des Victoires contre less Infideles , la Paix de l'Eglise, & l'union des Princes Chrestiens. Il y eut aussi de grandes Devotions avec la mesme Indulgence accordée dans los trois principales Basiliques, Sçavoir le Samedy 8. à S. Fear de Latran, le Dimanche 9. à S. Pierre du Vatican, et le Lundy 10, à Sainte Marie Majeure. Le Dimanche 9. Septembre, Fon fit icy fur le soir une Procesfion celebre, où l'on transfera les

nouveaux Conversis à la Foy Decembre 1685, B

Catholique, dans le Palais de feu M. le Cardinal Gastaldi, qui en mourant leur a donné ce Palais pour leur servir d'hospice. C'est un des plus beaux de Rome: Il est scitué entre le Chastean Saint Ange et la superbe Eglise de Saint Pierre du Vatican, et tient une fort grande étendue de terrain.

Les Nouveaux Convertis au nombre de quatre-vingt, ou environ, portoient chacun un Cierge allumé; ils estoient precedez des Confreres du Crucifix de saint Marcel, dont la plus grande partie sont des Gentilshommes des

19

premieres Maisons de Rome.

Ces Confreres estoient tous habillez d'une Robe noire avec une figure de Crucifix sur l'estomach, Gun long baton noir à la main rehaussé d'une petite Croix argentée & dorée. Trois des Principaux de la Confrairie portoient tour à tour une Croix de bois, de quinze à dix-huit pieds de hauteur, & d'autres tenoient un peu plus loin un grand Crucifix environné de quantité de Phanaux dorez & de Flambeaux ardens.

Messieurs les Cardinaux Chigy, & Houvard de Nortfolch accompagnoient la Procession, &

Bij

aprés eux marchoient une centaine de Prelats, tous deux à deux, fuivis d'un nombre infiny de Peuple qui y estoit accouru de tous les quartiers de Rome, pour gagner l'Indulgence plenière accordée par Sa Sainteté, à tous ceux qui assisteroient à cette Ceremonte.

La Procession partit de l'ancient Hospice de Sainte Marie des Graces prés la Porte Angelique, et alla d'abord dans l'Eglise de Saint Pierre, où après que chacun eut fait sa priere, on sit voir à tout le Peuple, les trois principales Reliques que l'on conserve dans le Tresor de cette Eglise,

qui sont le Linge avec lequel sain. te Veronique essuya le Visage du Sauveur du Monde, quand il fut conduit au Mont Calvaire " l'empreinte de sa Divine Face est demeurée surce Linge. La Lance qui perça son Costé lors qu'il fut suspenda sur la Croix pour le salut de tous les hommes, & un grand morceau de la Vraye Croix, que le Pape Urbain VIII. fit transporter d'une autre Eglise de Rome en celle-cy en l'année 1629. Ensuite la Procession se remit en ordre comme auparavant, continua sa route jusqu'au nonvel Hospice que l'on avoit orné

de Tapisseries , de Festons , de Fleurs & d'autres galanteries.

Le Mardy 2. Septembre M. le Cardinal Paul Savelli-Perreti,Diacre du Titre de Saint Georga in Velabro, mousuit icy à l'âge de soixante-deux ans, entre une of deux heures d'Italie, qui font environ huit heures du soir fuivant l'Horloge de France. Il déceda dans son Palais bâty sur les ruines du Theatre que l'Em_ . pereur Auguste sit élever à son Neveu Marcellus. C'est où l'on faisoit des Jeux publics, & des Festes de Taureaux & de Gladiateurs, of où dans les temps

des Persecutions, l'on tourmentoit cruellement quantité de Saints Martyrs, que l'on exposoit aux Bestes pour donner de l'épouvante aux autres Chrestiens.

Il fut nommé Cardinal le 14. Janvier 1664. fous le Pontificat d'Alexandre VII. Il avoit esté l'un des douze Clercs de la Chambre Apostolique, et estoit lors qu'il mourut de plusieurs Congregorions de Rome. Il fut inhumé le Jeudy suivant dans l'Eglise de Sancta Maria dara Cœli, dans une Chapelle de sa Famille.

Cette Eglise est une des plus sonsiderables de Rome. Elle est

fcituée au Sommet du Mont Capitolin; l'on y monte par un Efcalier de marbre blanc, de cent vingt-quatre degrez de sept à huit toises de largeur, et ce sont les Freres Mineurs Observantins qui la gouvernent depuis deux cent quarante ans.

Ce Cardinal a laissé un Frere M. le Prince d'Albano, qui est aujourd'huy l'aisné de la Maison des Savelli, l'une des quatre premieres & plus anciennes de Rosme, qui y tiennent rang de Princes: celle-cy joütt d'un beau Privilege, & l'aisné de la Famille est toûjours Mareschal né & Gardien

GALANT. 25 Gardien perpetuel du Conclave, conjointement avec M. le Cardinal Camerlingue de la Sainte Eglife, d'où vient que lors que le Saint Siege est vacant, il a son appartement dans le Palais où le Conclave se tient.

M' Antoine Paoluzi, Venitien Auditeur de Rote, est mort icy. C'estoit un Sujet des plus

capables.

Outre les Morts dont je vous parlay la derniere fois, on a perdu pendant le mois de Novembre quelques autres Personnes considerables, dont voicy les Noms.

Decembre 1685.

Messire François de Vyon, 5' de Tessancourt. Il avoit épousé Gabrielle le Coigneux, dont il a eu René de Vyon, St de Tessancourt, & Jean-François de Vyon, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem. Cette Famille, qui est originaire de Bourgogne, est établie au Vexin, depuis deux cens ans. Entre ceux qui en sont sortis, & qui ont signalé leur nom, se trouvent Louis de Vyon, Seigneur Chastelain de Vaux prés de Meulan, qui sous le Regne de Charles VIII. fut fait Che-

valier au Siege de Theroüenne. Denys de Vyon, qui ayant esté receu Chevalier de Malte en 1594. fut ensuite grand Prieur de Champagne; Denys de Vyon Ron Neveu, receu Chevalier de Malte en 1630. & tué par les Turcs en 1638. à la prife de deux Galeres d'un Renegat de Marseille. Guillaume de Vyon St de Chandon, fut tué à la prise de Hamen 1595.

De Vyon, qui porte de gaenles à trois Aigles d'argent, est allié aux de Barville, de Damas, de Joigny, de Ja-

C ij

nailhac, de Marconville, Bochart-Champigny, Dailly, de la Fontaine, de Saint Simon, de Piennes, & autres, De cette Famille est Mi de Wyon S' d'Herouval, si recommandable par les Recherches de l'Antiquité de nostre Histoire, dont il a fait part au public.

Quant à Gabrielle le Coigneux, Femme de M' de Vyon de Tessancourt, elle porte d'azur à trois Porcs-épics d'or. Elle est Fille de Jacques leCoigneux S' de Bezonville, & de Marie Garnier, petite

Fille d'Edoüart le Coigneux S' de Bezonville, Conseiller au Parlement de Paris, & d'Elizabeth Bourdin: & arriere petite Fille de Jacques le Coigneux, S' de Sandricourt, Conseiller en la Grand Chambre du Parlement de Paris, & de Geneviefve de Montholon, Fille de François de Montholon, Seigneur d'Auberviliers, Garde des Seaux de France, & de Geneviefve Chartier Dame Patronne de Vaugirard.

Cette Famille de le Coigneux, a donné deux Presi-

dens au Mortier, & divers Conseillers au Parlement de Paris, un Chancelier de seu Monsieur le Duc d'Orleans, des Maistres des Requestes, divers Officiers en la Chambre des Comptes, Grand Conseil, & Chastelet de Paris. La Famille des le Coigneux, est aliée aux le Gendre de Villeroy, de Longueil, de Montholon, Chippard-de la Grand-maison, Daloigny, Cerisier, Bitault, de Chaumont, Hurault, Particelli, de Thoré, Mareschal, Sachot, & autres.

GALÂNT.

Messire François le Maistre S' de Belocq de Persac, Conseiller en la Grand Chambre du Parlement, mort environ dans le mesme temps. Il fut receu le 11. Juillet 1653. & distribué en la cinquiéme Chá bre des Enquestes. Son Pere, estoit Gilles le Maistre S' de Ferrieres Conseiller au Parlement; son Ayeul Gilles le Maistre Sr de Ferrieres, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Legers; fon Bisayent Jean le Maistre, Maître des Requestes; son Trifayeul Gilles le Maistre, Avo-

cat General, puis premier. President au Parlement de Paris, sous le Regne de Henry second. Sa Mere se nommoit Marie Pastoureau, Fille de François Pastoureau Baron de Sansac, Conseiller en la Grand Chambre. Son Ayeule estoit Marie Hennequin, Fille de Claude Henquin S' de Bermainville, Maistre des Requestes; sa Bisayeule Catherine Herbelot Dame de Ferrieres, Fille de Nicolas Herbelor Seigneur de Ferrieres, & Maître des Comptes à Paris, & fa.

Trisayeule. Marie Sapin, Fille de Jean Sepin Seigneur de Rozieres & de la Bretaiche. M' le Maistre de Belocq de Persac, qui vient de mourir, avoit son Frere aisné Jean le Maistre S' de Ferrieres, Consciller au Parlement de Paris, qui de Dame Renée Davy de la Fautriere, Fille de Laurent Davy, Seigneur de la Fautriere en Anjou, Maistre des Requestes, à laissé un Fils nommé Gilles le Maistre S'de Ferrieres, qui fait paroistre sa capacité par les Plaidoyez qu'il fait en la fonction d'A-

MERCURE vocat au Parlement, & plusieurs Filles, dont l'une est Chanoinesse, & l'autre a épousé Louis de Lasseré, Conseiller en la deuxiéme Chambre des Requeltes du Palais, le Maistre porte d'azur à trois soucis d'or. Par le déceds de M' le Maistre, Messire Jean Bo chart S^r de Sarron, Doyen de Conseillers de la cinquiénte Chambre des Enquestes, où il fut receu le 3. Aoust 1653. est monté à la Grand Cham-

Messire Jean de la Guillaumie, Secretaire du Roy, &

bre.

GALANT : Greffier du Conseil Privé, est mort aussi depuis quelque temps dans sa 68. année. Il avoit épousé Catherine La-lement, Fille de Pierre Lale-ment Maistre des Requestes, & de Marie Brodeau. Il a lais-sé deux Fils & trois Filles. Faînée des Filles, Marie-An-le de la Guillaumie est ma-riée à Charles-François de riée à Charles-François de Montholon, Seigneur d'Aubervilliers, Conseiller au Grand Conseil. La Guillau-· mie, porte d'azur au Chevron d'or accompagné de trois Croif. Jans montans de mesme.

36 MERCURE

Le Roy qui applique rous ses soins à faire goûter à ses Peuples les heureux fruits de la Paix, ayant reconnu l'abus qui s'est introduit dans les Provinces & Villes conquises aux Pays-bas, au sujet des Monnoyes étrangeres, particulierement des Reauxappellez Castilles, la pluspart legers & rognez, où il y a un fixiéme, & quelquesfois un quart, & plus de perte, Sa Majesté les a décriez, & par fon Edit donné à Chambord au mois de Septembre 1685. Elle a ordonné l'éteblisse-

GALANT. ment d'un Hostel & Cham-

bre de Monnoye en la Ville de l'Isle en Flandres, composee de Conseillers, Juges, Gardes, Contregarde, Procureur du Roy, & autres Officiers, & de douze Ouvriers Ajusteurs, & d'autant de Monnoyeurs, aux mesmes droits, privileges & fonctions que ceux de pareille qualité des Monnoyes de France. Elle leur attribuë la Jurisdic. tion en premiere Instance sur les Monnoyes, Metaux & Poids dans les Provinces de Flandres, Artois, Henault,

Luxembourg, Villes & Païs de l'Isle, Tournay, Tournaisis, Cambray & Cambresis, veut que l'appel des Jugemens de cette Chambre des Monnoyes de l'Isle, ressortisse en la Cour des Monnoyes à Paris, qui seule reçoit l'appel des autres Chambres des Monnoyes de France, & des Païs des Conquestes de Sa Majesté. Elle a aussi ordonné qu'il sera fabriqué à l'Isle, une nouvelle Monnoye d'argent aux Armes de France écartelées de Bourgogne ancien & nouveau, afin de les dis-

GALANT. tinguer des autres Monnoïes pour avoir cours seulement dans ces Païs de Conquestes. Il y en a de cinq prix differens, sçavoir la premiere de soixante-quatre Patars valant quatre livres monnoye de France du poids d'une once, cinq deniers fix grains trebuchans; les quatre autres sont de quarante fols, vingt fols, dix fols & cinq sols. Elle veut que l'on · fe serve du Poids de France, pour y avoir cours, afin de peser ces especes, & de s'en

fervir en autres choses, &

40 MERCURE qu'il en soit envoyé d'ajustez, & conformes aux Poids Originaux de France conseryez en la Cour des Monnoyes; & pour l'execution de cet Etablissement & Fabrique, elle a commis M' Hourlier President & Commissaire General en sa Cour des Monnoyes, & veut qu'en attendant qu'il soit fait, on fabrique de ces nouvelles Monnoyes dans les Hostels des Monnoyes de Paris & d'A-

miens, ce qui a esté executé par les soins de M de Selve, Procureur General en sa

GALANT. Cour des Monnoyes, & on en a envoyé grand nombre en Flandres, pour servir au Change des Especes Etrangeres décriées. M' Rousseau Commis par le Roy à la Fabrique & Régie de ses Mon2 noyes, est allé en la Ville d'Amiens à ce sujet, pour y faire fabriquer de ces Especes. Cer Edit a esté enregistré en la Cour des Monnoyes le 26. Septembre, au Rapport de M'Boizard Conseiller, les Semestres estans asfemblez pour cela par l'ordre de Mr de Chauvry qui en

Decembre 1685.

42 MERCURE oft Premier Profident. Apres l'Enregistrement dont je vous parle, on a fair desPoids,. Livres & Marcs, & grand nombre de Deneraux de ces Monnoyes, qui sont les Poids servans d'Etalons aux Ouvriers, lesquels ont esté rendus dans la derniere justesse, & conformes aux Poids Originaux de France, en presence & par l'ordre de M' Chassebras du Breau, Conseiller & CommissaireGeneral député pour l'Uniformité de tous les Poids & Marcs de France.

Le 21. du mois passé, jour

GALANT. 43 de la Presentation de la Vierge, S. A. R. Madames estant retirée au Monastere de Portroyal, entendit le Sermon qu'y Ace jour là M'l'Abbé Faydit mais elle n'y voulut assister qu'incognico, afin de laisser vous les honneurs Madame M'Abbeffe , qui, comme vops fravez, off Sour deM'l'Archevelque de Paris, & que le Predicateur pust luy adresser la parole s'il vouloit, ce qu'il sie de terre maniere.

Son Discours estoit sur la paix & la concorde, qu'il representoir comme l'ame de

Dij

41 MERCURE la vie Religieuse. Il dit d'abord que c'estoit ce defaut d'union que les Peres de l'Eglise asseuroient estre le poison le plus ordinaire & le plus, dangereux aux Communautez; & qu'on pouvoit dire aux Religieuses ce que Tertulien disoit aux Martyts & aux Confesseurs qui estoient dans les Prisons. Vous estes la plus illustre Portion du Troupeau de Jesus-Christ, wom pertez ses chaines. Vous estes ses Caprifs & ses Prisonniens; vos ver_ sus font en admiration an Ciel & à la Terre sman plus cuque estes

grands & élevez en merite, plus vous avés excité l'envier la haine du Démon. Et vous de vez comprer qu'il fera tous ses efforts, qu'il epuisera toutes ses ruses pour vous perdre. Il woit bien qu'il ne gagneroit rien sur vous par l'appas du plaisirs, & par la rigueur des tourmens. Vous avez renoncé aux uns er vaincu les autres; m is cet esprit artificieux dit en luy-mesme, il faut que je les brouille ensemble, il faut que je seme des discordes es des divisions parmy eux. Il faut que j'al-. tere la charité dans leur cœur par de faux capports, par des supocons, par des défiances mutuelles, par des disputes contentieuses. Par ce moyen je rendray inutile tout le fruit de leur martyre; car à quoy sert le martyre ou du fang ou de la Penitence sans la charité? Quand je livrerois mon corps aux flames, si je n'ay la charité, cela ne me serviroit de rien, dit le grand Apostre.

Mais doit-on rien craindre de femblable, Madame, d'une Communanté qui a le bonheur de vous avoir pour Chef & pour Abbesse, puisque tout le monde avoue que parmy tant d'éminentes qualitéz qui vous distinguent, la douceur,

GALANT. la moderation & la prudence tiennent le premier rang, & vous élevent autant au dessus des autres Abbesses de l'Église, que cette Dignité vous éleve au des. sus du commun des Religieuses? Ce sont des Vertus hereditaires dans vostre Maison, Madame, que la douceur & la clemence. Vous les avez receuës avec le sang. Vous les avez succées avec le lait, mais la grace les a confacrées en vous, par le saint usage qu'elle vous en a fait faire. Ouy, Madame, vous avez fait dans le Cloiftre, or parmy d'illa. fixesVierges de JE SUS-CHRAST,

ce que ce grand Prelat, qui vous est beaucoup moins uny par les liens de la chair & du sang, que par ceux de la grace, es par la conformité des sentimens de l'esprit & du cœur, a fait dans la plus illustre Eglise du Monde, 🚓 dans le plus sçavant Clergé de l'Univers. A son avenement au Thrône Archiepiscopal de cette grande Ville, il trouva l'Eglise de Paris dans le mesme état que l'Apostre Saint Paul trouva auprefois l'Eglise de Corimbe partagée par des disputes honteuses, l'un disant je suis à Paul, l'autre à Apollo, of l'autre à Cephas.

GALANT. phas. Mais à l'exemple de ce grand Apostre, il calma tout par sa presense. Il ramena la tranquilité 😿 la paix. Aussi , Madame, le Démon jaloux de la Sainteté de cette Maison, & de l'édification generale qu'elle donnoit à toute l'Eglise par la discipline reguliere qui s'y observoit avec toute l'exactitude imaginable, & par la pratique de toutes les vertus, avoit tâché d'y jetter quelques semences de division; mais vostre prudence a tout calmé. Vous avez paru, Madame, & toutes les dissputes ont cessé. La grace de Jesus-Christ n'a plus partagé les cœurs. Elle les a unis selon sa nature & son institution. Toute cette grande Communauté ne fait plus qu'un cœur & qu'une ame comme la societé des premiers Fidelles de Jerusalem. En un mot, on ne voit plus icy d'autre émulation que celle d'imiter vos versus, Madame, comme vous imitez parfaitement celles de la Vierge.

Voicy un autre endroit d'un Sermon que M^r de Felfel Docteur de Sorbonne, & Chanoine Theologal de l'Eglife Cathedrale de Soissons, y fit le Dimanche 18. du mois passé. Il vous plaira d'autant

Drem

plus Julayant une estime tres-particuliere pour le merite & les grandes qualitez de Mal'Abbé Huet, nommé à l'Evelabre de Soillons avous werrez dans ce Discours avec quelle joye & quels applaudistenens cours la Ville a apprisocalignachoix de la Ma jestén Mi ItAbbé du Fessel, aprés l'Aue Maria, de ce Sermon, parla de cette maniere. - Fermous divid y a fort peu de seemps, thes Freres, que par le deceds de Messire Charles de Bourdon , nastre digne Evesque, nous reftions vous de vienus des Enfans

fans Pere, un Troupeau fans Pa steur, des Membres sans Chrf. Or que dans cette perte generale, l'esperance d'un Successeur capablé de la reparer , effoir la Teule consolution que nous devious nons permettre; mais que comme un digne Evefque estoit un grand dan de Dien, il nous le falliemering par nos prieres. Finultay tous les Colleges, toutes les Communautez, toutes les Familles, & demander qu'il plast an Ciel d'inspirer le Roy de nous donner un Prelat que Dien luy mesme euft formé selon son cœur, co qu'il euf remply de son doublevespries un

homme Apostolique de la trempe de ceux des premiers Siecles, qui cust long-temps travaillé au dedans à se rendre digne de l'Episcopat, sans avoir jamais pense à estre Evesque ; car, comme dit admirablement Saint Chrysostome, celuy qui brique un Evesché, ne croit pas au Jugement de Dieu, ơ il a renoncé à son salut. J'ay à vous dire aujourd buy, mes Freres, que nos prieres ont esté exaucées. LOVIS le Grand, toûjours auguste, topjours éclairé, toujours équitable dans ses choix, persuadé qu'il ne peut mieux conserver les conquestes miraculeuses qu'il fait

pour Bride pour la rendur ganci ratiologous for Bujers and overes toient mulbeureusement sepanez, qu'en luy donnant des E. vesques aussi vertuenx que sçavans; unfixelez pour la verité de la doctrine, que pour la sainteté des mœurs, a nommé pour la conduite de ce Diocese Messire. Pierre Daniel Huet. Nous ne pouvions souhaiter un plus illustre Prelat. Il est si remply de merite, d'érudition et de science ; il a tant de probité, de sagesse, de vertu solide & de pieté; il est si professal dans les belles lettres, Er dans la discipline de l'Eglise, si interieur,

si homme d'Oraison, si honneste & staffable, que nous avons tout sujet de benir Dieu, & de remercier le Roy qui nous l'a donné pour nostre Pasteur. C'est à nous maintenant à travailler à nous metire en estat de profiter des rares talens & des graces extraordinaires dont Dieu l'a remply. C'est à nous à redoubler nos prieres. Joignons les, mes Freres, joignous-les aux siennes. Il est presentement en retraise, où il se prepare aux fonctions excellentes de son Ministere. Là il converse avec Dieucomme Moise sur la Montagne. La il se transfigure comme le Sauveur du Mon-

E iiij

de sur le Thabor. Là il parte de nous à Dieu, & luy-mesme represente nos maladies spirituelles, en attendant qu'il nous en vienne parler, of y donner les remedes necessaires. Demandons que par l'onction de son Sacre, il soit transformé en un homme tout nouveau, que par la plenitude de la charité qui forme le caractere des Evesques, il soit autant élevé au dessus de luy-mesme, qu'il est élevé au dessus de nous par son me_ rite; que cette onction luy donne toute l'humilité, tout l'amour, toute la fermeté , tout le détachement de Saint Pierre, toute la fidelité, tous

GALANT. les bons desirs, tous les sages conseils de David. Mais endemandant pour luy toutes ces graces, demandons à Dieu pour nous toute la docilité & toute l'obeissance, fans lesquelles nous luy serions une double charge. Il est nostre Pere, nostre Maistre , nostre Pasteur , nostre Chef; & les Enfans devant aimer leur Pere, les Difciples écouter leur Maistre, les Oüailles suivre leur Pasteur, Jes Membres s'unir à leur Chef, ce nous est une obligation indispensable d'appliquer nos foins à nous acquitter fidellement de tous ces devoirs.

Quelques marques d'atta-

chement & de veneration que l'on donne à ceux qui sont élevez dans un haut. rang, elles ne sont pas toûjours des assurances que l'on ait pour eux une veritable estime; mais quand on paroist sensiblement touché de leur perte, & qu'on rend à leur memoire des honneurs proportionnez à ceux qu'on rendroit à leurs personnes, s'ils estoient vivans, il n'y a point à douter qu'on n'air pour eux dans le cœur ce qu'on a souvent fait voir sur les lévres. Nous en voyons.

un exemple dans la mort de M' le Chancelier, puis qu'au lieu d'oublier ce grand Ministre, ou du moins de cesser de luy donner les mesmes marques de la tendre & respectueuse estime qu'on avoit pour luy, chacun s'est essorcé à l'envy de rendre des honneurs funebres à sa memoire.

Les Religieux Benedictins de la Congregation de Saint Maur ont commencé. Sitost qu'il fut mort, le Pere D. Benoist Brachet leur General, ordonna qu'on dist plus

de quinze cens Messes, que les jeunes Religieux fissent une Communion, & que chaque Monastere de la Congregation celebrast un Service solemnel pour le repos de l'Ame de cet illustre Dés funt. Mais afin que leur zele ne parust pas seulement dans le Cloistre, ils firent un Service fort magnifique dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint Germain Desprez, le Samedy 17. du mois passé, le tout par les soins du P. D. Claude Bre tagne, Prieur de ce Monastere, & grand Vicaire de M.

GALANT, 61 l'Archevesque de Paris,

On avoit tendu toute l'E. glise jusqu'aux naissances de la Voute. Le tour du Chœur estoit garny de grands Écussons entremellez de Masses posées en sautoir sous un Mortier d'or rebrassé d'hermines, & lices d'un Cordon bleu d'où pendoit la Croix de l'Ordre du Saint Esprit. On y avoit ajoûté deux lez de velours, chargez deupetus Ecusous & de Masses, qui composoient tout l'ornement de la Croisée de l'Eglife & des coftez où effoit

la Representation. La Corniche qui est autour du San-Chuaire, & qui regne sur toutes les Chaires du Chœur, el toit garnie d'un grand nombre de Chandeliers d'argent avec des cierges de cire blanehe chargez d'Ecussons & de Masses entremellées, comme jel'ay déja dit. Le grand Autel estoit orné de dix huit Chandeliers d'argent des -plus beaux de Paris. Deux igrands Anges d'argenclinaf -fif soûtenoient la Croix de vermeil doré, & enrichie de pierreries fue fou Madange

GALANT: 63 la Princesse Palatine a donnée à cette Abbaye. Outre cela, comme l'on avoit découvert le parement d'Autel qui est de vermeil doré pon peut asseurer qu'il seroit sont difficile de rien trouver de plus riche & de mieux onné. Je ne parle point icy de la disposition avantagersende l'Eglise pour ces sortes de Ceremonies, parce que je vous l'ay marquée fort exactement, en vous entretenant du Service que ces mesimes Peres firent pour la Reindil y a deux ans. Je vous diray

seulement qu'on avoit placé la Representation à vingtcinq pas de l'Autel du costé de la Nef. Ceux qui l'ont veuë l'ont trouvée fort bien prise dans sa simplicité, parce qu'ils y ont remarqué beaucoup d'agrément sans confusion d'ornemens inutiles. C'estoit un Octogone de six degrez, sur lequel on avoit élevé une maniere de Tombeau couvert d'un grand Poële de ve-· lours noir bordé d'hermines, aux Armes du Défunt, & par dessus un autre drap plus pevtit broché or & argent à gros

GALANT. fleurons rouges veloutez. La

figure de M' le Chancelier estoit posée à genoux sur le Tombeau. Il estoit revestu d'une Soutane de satin violet, & par dessus il avoit sa Robe de velours aussi violet, doublée de satin rouge, avec le Cordon bleu au col, d'où pendoit la Croix de l'Ordre du Saint Esprit , dont il estoic Commandeur. Devant luy estoit le Mortier de toile d'or rebrassée d'hermines, la Couronne & les Masses de Vermeil doré, qui sont les marques de sa Dignité,

Decembre 1685.

le tout posé sur un Garreau de velours couvert de crespe. Cette attitude d'un Mort representé comme vivant fur son Tombeau, n'est pas extraordinaire, puis qu'elle fe justifie par un grand nombre de monumens anciens & nouveaux; particuliererement à Saint Denys, où les Roys Charles VIII. Louis XII. François I. & Henry II. sont ainsi à genoux sur leur Tombeau.

Aux quatre principaux Angles de l'Octogone, s'éevoie nt quatre Piramides de

Marbre blanc fin, avec leurs Panneaux de Marbre noir fur leurs piedestaux de même. Les Piramides estoient rehaussées de Masses, de Lezards, & d'Etoiles de Bronze disposées sur chaque face en maniere de Festons, & soûtenoient de grosses Girandoles fort bien éclairées; Le reste des dégrez de l'Octogone estant garny de plus de six-vingts Chandeliers d'argent, dont les cierges estoient chargez d'armoiries & de masses entremê Iées.

Fig

Il y avoit au tour de la Representation des Cartouches, dans lesquels on avoit peint des Devises & Emblêmes fort Spirituelles, composées par un sçavant Religieux de la Congregation. C'est le mesme qui est Auteur d'un Eloge Latin, ou Prose quarrée à la louange de M' le Chancelier, qu'on prit soin de distribuer à toutel'Assemblée avant la Ceremonie. Cét Eloge qui est fort long, est digne de la curiosité de tous ceux qui connoissent la beauté des

Ouvrages de cette nature. Le Mausolée estoit couvert d'un riche Dais en maniere de Lit d'Ange, ayant un fond de Velours noir croisé de Moire d'argent. Le tour estoit de Moire aussi d'argent, bordé de riches Campanes recroisées qui se terminoient en Houpes de soye & d'argent. Quatre gros Bouquets de plumes avec leurs aigrettes rempliss foient les quatre coins du Dais. Les chutes des Rideaux liez par bouillons, avoient beaucoup d'agré70 MERCURE ment, & faisoient un tresbel effect.

Le P. General de la Congregation, assisté de douze Officiers tous revestus de riches Ornemens, officia solemnellement à la grand'-Messe qui fut chantée par plus de quatre-vingt Religieux, dont la modestie édifia beaucoup l'Assemblée, qui estoit composée de plufieurs personnes de la premiere Qualité. La décoration de ce Service a esté conduite par le Pere Barré, Procureur de l'Abbaye, &

par le celebre M' Benoist, si connu par son Cercle Royal. C'est luy qui avoit fait le beau Portrait en Cire de M' le Chancelier, & qui avoit disposé la Figure dans une attitude qu'on a trouvée fort naturelle. Il y avoit dix Devises ou Em-

La I. representoit un Lezard qui s'étend sur une muraille, & se montre tout entier à un Soleil brillant de lumière, avec ces paroles.

co Soli se totum explicat

blêmes-

Ce qui marque que Louts: LE GRAND est le seul qui ait bien connu la Sagesse des Conseils de seu M' le Chancelier, parce que ce digne Ministre ne s'est jamais découvert tout entier qu'à son Roy.

La II. avoit pour Corps un Lezard victorieux au milieu des Scorpions & des Araignées, & pour ame,

Venenato mortifer hosti.

Les Naturalistes remarquent que le Lezard est ennemy mortel des Araignées & des Scorpions qu'il tue de

GALANT. son seul régard. Le Livre que Tertullien a écrit contre les Heretiques, & auquel il a donné le titre de Scorpiacum, nous fait entendre par les Scorpions & les autres animaux de cette sorte,l'Heresie que M¹ le Chancelier a toûjours eu soin de détruire, autant qu'il a esté en son pouvoir.

La III. estoit un Lezard posédevant un Palais Royal, qui est en Perspective, avec

ces mots,

tibus, Stellio in Adıbus Regis.

Decembre. 1685- G

Cette pensée est tirée de l'Ecriture Sainte au 30. Chapitre des Proverbes, aussibien que l'Inscription, qui s'applique fort avantageulement à feu M' le Chancelier, principalement lors qu'il estoit Secretaire d'Etat.

La IV. est un Lezard passant un torrent sur une épée.

avec cette Inscription,

Fausta fert omina Regi.

Ceux qui sçavent nostre Histoire se souviendront des services important, que feu M' le Tellier a rendus au Roy, dens les temps les plus fâcheux.

La V. marquoit un Ciel tout remply d'Etoiles, entre lesquelles on en voyoit briller trois de la premiere grandeur, avec ces paroles,

Solatia noctio.

Pour faire voir combien l'on a tiré de secours de la grande fidelité & constance de M^r le Chancelier, dans le temps de la Minorité & des Troubles.

La VI. representoit le Signe de la Balance, dans le Zodiaque, environné d'Etoiles sous un Soleil, avec cette Inscription.

Gij

76 MERCURE Hoc aguissimus Orbi.

Lorsque le Soleil est au Signe de la Balance, il est fur l'Equateur., & partage également les jours & les nuits à tout le monde. Il est aisé de voir que l'on a voulu marquer par là, que la Justice n'a jamais esté mieux administrée que sous le Regne de Louis LE GRAND, & par un plus digne Ministre que M^r le Tellier. La VII. faisoit voir un

La VII. faisoit voir un Pain de cire rompu en deux sur une table, qui portoit d'un costé deux Chande.

liers d'Autel avec leurs Cierges, & de l'autre costé des Lettres seellées du grand Sceau de Sa Majesté Le Tapis estoit miparty, semé de Lezards & d'Etoiles, le tout aux Emaux des Armes de M' le Tellier, avec ces-paroles tirées de l'Evangile du jour,

Qua sunt Casaris, Casari; qua Dei Deo.

Ce raport fort ingenieux des Lettres seellées avec les Lezards, qui sont pour la Terre; & des Chandeliers avec les Etoiles qui sont G iii 78 MER CURE pour le Ciel, fait voir par une application tres-heureuse, toute la conduite de ce grand Ministre qui a toûjours pris pour le principal motif de ses actions Dieu on le Roy.

La VIII. estoit encore tirée de l'Ecriture Sainte. On y voyoit trois Etoiles qui lançoient comme des rayons foudroyans vers la Terre, avec cette Inscription prise dans le Chapitre, des Juges, Manentes in ordine sue pu-

gnaverunt.

On a voulu exprimer par

là, que quoy que M' le Chancelier fust un homme de Robe, il n'a pas laissé d'avoir part aux Victoires remportées sur nos Ennemis, non seulement par le soin qu'il a eu des Armées comme Intendant, & comme Secretaire d'Etat pour la Guerre; mais aussi par les grandes lumieres qu'il a données dans le Conseil.

La IX. representoit un Trépié à la facon de ceux des Oracles anciens. Il estoit formé de trois Lezards d'argent qui soûtenoient chacun une

Giiij,

% MERCURE

Etoile d'or avec ces mots, Hoc noster meliora Orzcula Phæbus.

On avoit depeint dans la X. cette main miraculeuse qui condamne l'Impie & le Sacrilegue Balthafar, en écrivant sur la muraille ces paroles terribles, MANE THECEL... qui n'estoient pas achevées, pour donner à connoistre qu'elles ne faifoient pas l'Inscription principale qu'on a marquée par ces mots,

Impia damnat.
Cette peinture represen-

GALANT. 81 te la derniere action de la Vie de M le Chancelier, qui n'a pû finir par une expedition plus heureuse, qu'en signant la Revocation de l'Edit de Nantes, & la Condamnation de l'Heresie, qui avoit prophané nos Sanctuaires & nos Vases sacrez, par les Impierez & les Sacrileges qu'elle a commis

Les Recolets de la Ville de Luxembourg ont fait un pareil Service, avec toute la magnificence qui peut entrer dans une si lugubre Ce-

par tout ce Royaume.

remonie. M'le Marquis de Lambert, Gouverneur de cette Place, y assista avec tous les Officiers de la Garnison. Messieurs du Conseil & du Magistrat s'y trouverent aussi en corps, & toutes les Personnes qualisiées de la Ville, suivirent l'exemple qu'ils donnerent de leur zele.

On a rendu ce mesme devoir à la memoire de ce digne Chef de la Justice dans l'Abaye de S. Arnoult de Mets. On y chanta la Messe en Musique, & le Service sut fait par les soins de Messieurs.

les Secretaires du Roy.

On en a auffi fait un à Chastel-Censey en Nivernois, aussi-bien qu'à Perpignan, où la nouvelle de cette mort ne fut pas plûtost portée, que M' le President Trobat, Întendant en Roussillon, donna des marques de l'attachement qu'il a toûjours eu pour la Maison de M' le Tellier. Il fit dire un tres-grand nombre de Messes dans toutes les Eglises de la Ville, & l'on eleva par son ordre un superbe Mausolée au milieu du Chœur de Nostre - Dame:

84 MERCURE de la Real. Il estoit en Pyramide, & de figure quarrée,& avoit quatre toises de hauteur sur seize de superficie. Deux rangs de flambeaux de eire blanche estoient sur chacun des quatre degrez de ce Mausolée, qui diminuoient en Pyramide jusqu'au sommet, où l'on avoit étendu un grand tapis, & mis un carreau de velours noir, sur lequel estoit le Mortier de toile d'or rebrassé d'hermines, avec les deux grandes Mac-

ses passées en sautoir, & les grands Seaux du Royaume.

Cette triste Ceremonie se fit le 15. du mois passé. Toutes les personnes de qualité de la Ville de Perpignan, & les Of. ficiers de la Garnison se rendirent dans l'Eglise Collegiale & Abbatiale de Nostre-Dame, où M^r l'Abbé de la Real, Frere de Mr le President Trobat, fit l'Office avec toute la solemnité possible. Il celebra la Messe en habits Pontificaux, crossé & mitré, & elle fut chantée en Musique.

Les Capucins se sont distinguez dans ces mesmes de-

voirs de pieté rendus à feu M' le Chancelier, dans leur Convent de la ruë Saint Honoré, & dans tous les autres de cet Ordre, ausquels le Pere Charles François de Paris, Vicaire de ce Convent, Frere de M' le Chevalier, Commissaire apointé à la conduite du Regiment des Gardes, écrivit une Lettre Circulaire. Aprés leur avoir marque que le Pere Provincial fouhaitoit que dans toutes leurs Communautez on fist pour ce grand Ministre les mesmes choses qu'on avoit accoustumé de

GALANT. 87 pratiquer à la mort de chaque Religieux de l'Ordre, il ajouste ce qui suit. Les importans services que ce digne Chancelier a rendus à l'Eglise & à l'Etat, sa tres haute pieté, l'extrême bonté qu'il avoit pour es Pauvres, sa douceur er sa modestie presque inimitable dans l'éclatante élevation que son seul merite luy avoit procuré, le zele & la fidelité inviolable qu'il avoit pour la interests 🤁 la gloire de nostre auguste Monar.

que, enfin l'approbation generale qu'il s'estoit acquise par sa profonde érudition, son experience

consommée dans les affaires, & ses autres admirables quilitez ayant engagé tout le monde à faire des Prieres publiques pour le repos de son ame; nous y sommes d'autant plus obligez, que pendan toute sa vie, il a eu pour nostre Ordre une estime & une affection singuliere, or qu'il estoit le Protecteur & le Syndic general & tous les Capucins de France. Ce n'estoit pas sans raison, Madame, que ce grand Homme estimoit si fort les Capucins, puisque l'avantage que l'Eglise tire de leur zele, les rend dignes de la

veneration que tout le monde a pour eux. Ils ne laissent échaper aucune occasion d'en donner des marques, qu'ils ne l'embrassent avec beaucoup de ferveur, & presentement ils ont plus de ne le de leurs Religieux ployez aux Conversions des Religionnaires.

Le 3. de ce mois, il y eus aussi un Service tres-solemnel pour seu Mr le Chancelier, dans l'Eglise des Carmes des Billettes. Les Chevaliers de Nostre-Dame du Montcarmel & de Saint La-Decembre 1685.

zare qui le faisoient faire, y assisterent en corps au nombre de plus de cent. L'éclat & la magnissicence y parurent, mais d'une maniere trisse, qui faisoit connoistre combien tout le monde estoit sensible à la perte que la France a faite en la personne



de cet illustre Ministre. Voicy un Sonnet de Mr de Ben-

serade, sur cette mort.

Sur la mort de M' le Chancelier.

Ame de ce grand Homme est au dessus des airs, D'une eternelle paix elle goûte les

une eternelle paix elle goûte les charmes.

Ofte un peu ton bandeau pour essuyer tes larmes,

Instice, & pour bien voir quel Ministre su perds.

C3

Employe à son Tombeau la main dess plus experts,

Il y defeend aimé, wanquile, & sans: alarmes;

Dans un sang qui prend soin des Autels & des Armes,

Il est encore utile au Maistre que to: fers.

Hij,

Comblé d'ans & d'honneurs, la Parque le respecte,

Attend qu'il ait scellé l'Arrest contre une Secte,

Par qui de son repos l'Etat se vid privé.

Il en a veu la fin qu'il a tant soubaitée,

Et cette mesme mort fatale & regret-

Est le premier malheur qui luy soit arrivé.

Vous ne serez pas fâchée de voir ce qu'a fait le mesme M' de Benserade, sur une autre mort qui n'a pas moins affligé que surpris toute la France.

Sur la mort de Monsieur le Prince de Conty, mort de la petite verole.

Delle marque d'amour Conty vient de produire! Quel couple se separe, & quel sort est le leur!

Qui des deux ne meurt pas, & traine sa douleur,

En pire estat que l'autre, helas! se voit réduire.

EX3

Fleau des Teints délicats, qui cherche à les détruire,

D'un si digne Heros le peu digne malheur!

Falloit.il que ce mal s'en prist à la valeur.

De ce-qu'à la Boanté ce mal n'avoit socu naire?

63

Pour la Foy, pour la gloire il courus aux dangers,

Exposa son beau sang sur les bords étrangers;

La que ne fit-il point, & qui le pourra croire?

GD

Mesme, il n'attendit pas les ordres de son Roy,

Le plus ferme soutien qu'ait jamais eu la Foy,

Et le plus chaud amy qu'ait jamais eu la gloire.

Je vous envoye un second! Sonnet sur cette mort.

A Madame la Princesse de Conty.

PRincesse, tarissez la source de ces larmes, Qui font tort à l'éclat d'un visage si doux.

Et dont un noir venin fatal à vostre Epoux,

Dans toute sa fureur a respecté les :

CD)

Conty naquit d'un sang nourry dans les alarmes;

L'infidelle Croissant sentit ses premiers coups :

Et si le Sort cruel n'en enst esté jaloux,

Son Roy l'eust veu combattre, & briller par nos Armes.

Tom vos triftes regrets ne le rappellent pas;

Les Rois & les Bergers sont sujets au trépas:

Il n'est point de secret pour ranimer leur cendre.

E3

Quel plus charmant remede à vos vives douleurs,

Que de voir un grand Roy d'une au mitié si tendre,

Prendre soin de vous plaindre, & de d'essuyer vos pleurs?

Ce dernier Sonnet est de M' le Clerc de l'Academie Françoise. M' le Duc de S. Aignan ayant esté fait Directeur

GALANT. recteur de cette fameuse Compagnie au commencement d'Octobre, vint y prendre seance en cette qualité de Directeur le 17. du mois passé, & dit à ces Messieurs d'une maniere toute obligeante; Que la place dans laquelle ils le voyoient alors ne luy auroit pas esté moins agreable qu'elle luy estoit glorieuse, s'il avoit pû se persuader qu'ils eussent approuvé par leur choix ce que le sort avoit fait en sa faveur; Que c'estoit un avantage dont il n'ofoit se flater; mais qu'il occuperoit au moins cette place avec un

esprit si soumis à leurs sentimens, 🖅 un cœur si remply d'estime 🝼 de veneration pour cette Illustre Compagnie, qu'elle auroit lieu d'en estre satisfaite; Que si quelque chose luy pouvoit donner de la peine, au milieu de tant de sujets de satusfaction, c'estoit le peu de temps qu'il pourroit avoir d'en profiter, à cause de l'assiduite où sa Charge l'obligeoit auprés du Roy; mais que comme il ne pourroit s'éloigner d'eux, que pour s'approcher de ce grand Monarque, de qui le Regne estoit plein de merveilles, pour la sacrée Personne, duquel ils avoient tant

GALANT.

d'attachement & de zele, & à la gloire duquel ils parloient si bien; il vouloit esperer qu'ils excuseroient ce mauvais effet par la bonté de sa cause; er qu'ils luy permettroient d'acheves son année de Service auprés de Sa Majesté, comme il l'avoit commencée ; aprés laquelle il se rendrois auprés d'eux le plus souvent qu'il pourroit, asin de leur faire connoistre à quel point il estoit charmé de ce qu'il leur entendoit dire, 🖝 ce qu'il voudroit faire pour meriter leur approbation.

Ce mesme jour, il sur resolu que la Compagnie dépu-

I ij

100 MERCURE teroità M. Boucherat, Chancelier de France, pour le fe. liciter sur le choix que le Roy venoit de faire de la Personne pour remplir une place si importante, & M' le Duc de S. Aignan ayant eu quelques raisons pour se dispenser de porter la parole comme Directeur, Mr Boyer, alors Chancelier de l'Academie, s'en trouva chargé. Ceux qui l'accompagnerent furent M^e Doujat, Doyen, Mr Charpen-

tier, M' l'Abbé de Dangeau, M' l'Abbé Tallemant le jeu-

GALANT. 101 Despreaux, & le Clerc. Me le Duc de S. Aignan les presenta à M. le Chancelier, & luy dit; Que ne se trouvant pas assez d'éloquence pour s'en servir aupres d'une Perfonne de sa Dignité & de son grand merite, il avoit prié M's de l'Academie Françoise de trouver bon qu'il les presentast seulement, & que M. Boyer qui remplissoit dans la Compagnie la seconde Charge apres celle de Directeur qu'il occupoit, portast la parole dans le Compliment

Liij

qu'ils venoient luy faire.

102 MERCURE Apres cela M' Boyer luy parla de cette sorte.

ONSEIGNEUR, L'Atademie Fransoise, toujours attentive à tous les pas of à toutes les démarches que fait son Auguste Protecteur, ne seauroit assez louer aujourd'huy sa Sagesse es sa Justice dans le choix qu'il a fait de vostre Personne, pour remplir la plus haute Dignité de l'Estat, & pour nous consoler en mesme temps de la mort de vostre Illustre Predecesfeur. Ce n'est point une de ces élevations precipitées qui surprennent

GALANT. 103

l'attente publique, & qui causent quelquefois moins de joye que d'étonnement. Il y a long-temps que nous vous suivions des yeux dans le chemin que vous vous estes tracé vous-mesme pour arriver à la place où vous estes. Nous ayons vû par quels degrez vous y estes monté: Une application infatigable à tout ce qui fait le Magistrat achevé; un Sçavoir à qui rien n'est échapé de ce qui sert à l'administration de la Justice , une Probité incorruptible, une Experience confommée, une Sagesse nourrie des plus solides connoissan ces de la Politique (*) de la furif-Liiij

prudence. Mau pourquoy s'engager dans un détail qui seroit trop long, pour voir dans toute son étenduë un Merite que vôtre Madestie a pû vous cacher à vousmesme, & qu'elle n'a pû dérober aux yeux de toute la France? Ne suffit-il pas de voir la Grandeur que ce Merite vous a procurée? Souffrez pour cela, MONSEI-GNEUR, que l'Academie Franşoise qui sçait l'Art de définir les choses, & d'en faire des images vives, vous represente à vousmesme, avec cette nouvelle Gloire qui vous environne. Souffrez qu'elle vous consemple sur le plus

GALANT. 105 de le plus glorieux Tri-

auguste & le plus glorieux Tribunal de l'Univers, où vous est tes devenu la premiere Intelligence de l'Estat, sous le plus grand Roy de la Terre; l'Organe de sa Justice souveraine, l'Oracle de ses Loix, le Dispensaieur de ses Graces, & le Dépositaire de son Authorité.

Il est mal-aise, Monsei-Gneur, d'ajoûter quelque chose à de si grands noms: mais au moins vous sçavez que dans le Regne de Louis XIV. si la Grandeur peut avoir des bornes, la Gloire n'en a point. Luy mesme en donne l'exemple. S'il a bor-

né ses conquestes par la Paix , on voit en mesme temps quelle abondante moisson de Gloire il s'est fait au milieu de cette Paix. Tant de milliers d'ames égarées , 🤁 rame_ nées au sein de l'Eglise , font plus d'honneur à sa Pieté, que tant de Places conquises sur ses Ennemis n'en ont fait a sa Valeur.. C'est à cette Gloire plus solide & plus durable que toute autre, que vous allez contribuer par vos soins or par vos conseils, & c'est par là que la vostre s'augmentera tous les jours.

Cependant, Monseigneur, agréez qu'aprés vous avoir regas.

GALANT. 107 dé dans ces importantes occupations sous cette idée de Grandeur, pour nous rassurer contre cette Majesté si severe & si terrible qui est presque inseparable de vostre Dignité, nous regardions en vous cette charmante politesse qui vous gagne les cœurs de tout le monde; cette noble facilité qui vous rend toujours accessible au merite & à la vertu; cette Bonté bienfaisante & genereuse, qui est le Refuge des foibles & des malheureux. Agréez sur tout que l'Academie Françoise, qui vous regarde com-

me le Chef & le second Protecteur des Sciences & des belles Let-

fee que vous voudrez bien jetter quelquefois vos regards sur une Compagnie qui travaille à polir une Langue que vous parlez si bien, qui doit estre la Langue de toutes les Nations, & qui servita mieux à immortaliser Louis. LE GRAND, que ces bronzes es que ces marbres qu'on luy prepare avec tant de magnificence.

Ce Discours que M^r Boyer prononça avec beaucoup de force & de grace, luy attira de grands applaudissemens. L'attention que M^r le Chancelier luy presta, sit assez con-

GALANT. 109 noistre combien il en estoit fatisfait. Il y répondit avec cette honnesteté qui luy est si naturelle, & avec des termes pleins de bonté & de reconnoissance. Il dit, Qu'on luy faisoit beaucoup d'honneur de croire qu'il avoit une estime particuliere pour les Gens de Lettres; Qu'il avoit eu autrefois Messieurs Godeau, Chapelain & Conrard, Illustres Academiciens de la premiere Institution, pour ses intimes & familiers Amis, & qu'il avoit toûjours crû que le Corps des Gens de Lettres estoit un des plus considerables de l'Estat, & que

fans enx il n'y avoit point de Regne heureux, poly & florissant; Que c'estoit un des principaux avantages de celuy du Roy, comme c'en estoit un pour les Gens de Lettres d'avoir dans les admirables Actions de cet incomparable Monarque une ample matiere pour exercer leur éloquence. En suite il s'étendit sur le succez incroyable qu'on voit tous les jours dans cette grande entreprise, & si digne d'un Roy Tres-Chrestien, que Sa Majesté a faite d'exterminer en France une Secte malheureuse qui a duré si long-

GALANT. III temps. Il finit par des asseurances de l'estime tres-sincere & tres-passionnée qu'il avoit pour l'Academie Françoise, & de l'ardeur qu'il auroit toûjours de la servir, & de luy conserver ses Privileges.

Aussi-tost que M' Boucherat eut esté nomméChancelier de France, les Avocats au Conseil resolurent de luy aller faire leurs Complimens. Ils se rendirent à Fontainebleau, & M' de Caussan leur Doyen luy par-

la de cette sorre.

CONSEIGNEUR; Les Avocats au Conseil du Roy se presentent à vôtre Grandeur avec soute l'humilité & l'obeissance qu'ils vous doivent. Ils vous témoignent la joye extrême qu'ils ont de vostre Promotion, & de l'honneur qu'il a pleu au Roy de vous faire , en vous commettant la plus s'ablime Dignité de son Royaume. Bien que cette recompense ne pust avec justice estre refusée à vos actions toutes vertueuses & glorieuses; neanmoins, Monseigneur, l'on peut dire que le choix de Vostre

GALANT: 113

Personne pour cette éminente Charge, est encore plus honorable que la Charge mesme, puisque ce choix a esté fait par le jugement du plus Juste & du plus Sage de tous les Roys de la Terre. Les dons des Rois (comme ceux des Dieux dans Homere font toujours grands & magnifiques; mais quant ils sont faits pour le seul prix du merite es de la vertu , ils sont inestimables. Cette versu & ce merite se rencontrant heureusement en Vostre Personne, Monsciencur, nous donnent une grande esperance " que par Vostre Sagesse & pas Decembre 1681.

Vostre Justice singuliere, ce Siecla sera comblé de felicité, et que la Justice conservant son pur es ancien lustre, Vous honorerez les Avocats au Conseil de vostre Protection.

M' le Chancelier répondit, Qu'ilavoit connoissance des Reglemens du Conseil, à commencer par celuy de 1660. auquel il avoit trravaillé, comme ayant esté l'un des Commissaires nommez pour l'examiner par M' le Chancelier Seguier, duquel il avoit l'honneur d'estre Parent; Qu'il sçavoit aussi ecluy de 1673. Qu'il leur enjoi-

GALANT. 115 gnoit d'avoir toujours soin qu'on les suivist dans leur Corps, 69 qu'il lousit la bonne Discipline qui s'y observoit, les exhortant à la bien entretenir s'ils vouloient obtenir la protection gu'ils luy demandoient. J'ajoûteray icy à ce que je vous dis le dernier mois de la Maison de Mr Boucherat, qu'outre les alliances que je vous ay marquées qu'il avoit dans la Robe, il a encore celles de M15 de Molé, Megrigny, Pithou, Miron, & qu'il descend du Chancelier des Dormans

116 MERCUER

Plusieurs Femmes luy ont aussi fait des Alliances tresconsiderables dans l'Epée, & nous envoyons encore aujourd'huy deux du nom de Boucherat, dont l'une a épousé Mr de Mailly Falart; & l'autre Mr le Comte de Mailly Croüy, dont la Sœur avoit épousé le grand Chancelier de Lithuanie.

Voicy encore deux Sonnets de M' le Clerc. Ils sont à la gloire de ce nouveau Chancelier.

GALANT. 17

Nfin selon nos væux tes glorieux travaux,

Illustre BOVCHERAT, trouvent leur recompenses

LOVIS à l'Univers apprend ce que tu vaux,

Par le discernement dont il te la dispense.

D'un Roy si vigilant à prévenir nos:

A porter jusqu'au Ciel le bonheur de la France,

Digne d'avoir un jour tous les Rois pour Vassaux,

Seconde les projets, & remplis l'efperance.

Mais parmy tant d'éclas dont il l'arevestu;

Parmy ce vaste champ qu'il onvre de ta versu,

Songe à ceux dont la main dresse un Temple à sa gloire;

623

Dans ce tas de lauriers qu'on luy voit moissonner,

In sçais qu'il n'appartient qu'aux Filles de Memoire

D'en faire la guirlande & de l'en couronner.

Sur le mesme Sujet.

D' Sommet glorieux de ce degré sublime,

Où vient de t'élever le plus puissant des Rois,

BOVCHERAT, voy la France applandir à son choix;

De tes nobles travaux c'est le fruits legitime.

E3

Que tu vas dignement répondre à son estime!

GALANT. 119

Ton genie a brille dans tes moindres.
... emplois.

Que ne fera-t il point sur le thrône des Lois

Pour sauver l'innocence, & pour punir le crime?

EE

Avec se cœur si grand, si désinteressé, Réunis en toy seul ceux qui t'ont devancé:

Leur souvenir est cher, & seur nome est auguste:

23

Themis te tend les bras, & je t'y vois voler:

Sage, éclairé, sçavant, actif, prudent & juste,

De ce qu'elle a perdu su vas la consoler.

Il y a déja un mois qu'on

NO MERCIRE doit vous avoir apris la mort de Messire Nicolas de Neufville, Duc de Villeroy, Pair & Mareschal de France. Marquis d'Alincourt, Seigneur de Magny, &c. arrivée le 28. du mois passé. II estoit Commandeur des Ordres de Sa Majesté, Gouverneur de Lyon, & des Païs Lyonnois, Forests, & Beaujolois, & avoit esté élevé Enfant d'honneur auprés du Roy Louis XIII. Il fut receu. Gouverneur de Lyon en survivance de Mr le Marquis d'Alincourt son Pere en 1615.

GALANT. & passa en Italie avec M' le Mareschal de Lediguieres. Il y servit aux Sieges & prises de Felissan, de Non & de la Roque en 1617. & en France à celuy de S. Jean d'Angely en 1621. Il commandoit un Regiment d'Infanterie au Siege de Montauban, & un Corps de six mille hommes qu'il mena à celuy de Montpelier en 1623. Aprégla prise du Pas-de-Suze, Îl y fut laissé avec huit mille hommes, ce qui n'empescha pas qu'il - ne se trouvast au Combat de Carignan en 1630. Trois ans Decembre 1685.

122 MERCURE aprés il fut renvoyé en Italie, & commanda dans Pignerol, & dans Casal jusques en 1635. Il assista à la prise du Fort de la Vilate, & commanda un quartier de l'Armée du Roy, au Siege de Valence dans le Milanez en la mesme année. Il passa dans la Franche Comté en 1636. se trouva au Siege de Dole, & reduis plusieurs penites Places de cette Province sous l'Obeissance de Sa Majesté; aprés quoyadinconduitie le Corpsid Armen qu'il commandoit au Siege de Furin

Descended and

GALANT.

en 1640. Quatre ans aprés il passa en Catalogne, & revint l'année suivante en Lorraine, où il prit la Ville de la Mothe le 7. Juillet 1645. Au mois de Mars 1646. il fut choisi pour estre Gouverneur du Roy, qui le fit Mareschal de France le 20. d'Octobre de la mesine année. Il se trouva au Sacre de Sa Majesté, où il representa la Personne du Grand Maistre. Sa Majesté le fit Chef de son Conseil Royal des Finances en 1661. Chevalier du Saint Esprit le premier de Janvier 1662. &

124 MERCURE Duc & Pair le 15. Decembre 1663. Il est mort icy âgéde 88. ans. Il avoit esté marié en 1617. à Magdelaine de Crequy, seconde Fille de Charles de Blanchefort de Crequy, Duc de Lediguieres, Pair, & Mareschal de France, & de Magdelaine de Bonnes fa premiere Femme. Il a eu de ce Mariage Charles Marquis d'Alincourt, mort le 25. de Janvier 1645. âgé de 19. ans, Françoise de Neufville mariée avec Juste Louis Comte de Tournon, puis à Henry Louis d'Albert,

GALANT. dit d'Ailly, Duc de Chaunes Pair de France; & en troisiémes Nopces à Jean Vignier Marquis de Hauterive; Catherine de Neufville, qui épousa le 7. Octobre 1660. Louis de Lorraine Comte d'Armagnac, grand Escuyer de France; François de Neufville Duc de Villeroy, receu en survivance du Gouvernement de Lyon, Colonel du Regiment Lyonois, & Lieutenant General des Armées de Sa Majesté. Ce Duc épousa le 28. Mars 1562 Marie L iii

Marguerite de Cossé, Fille de Louis de Cossé Duc de Brissac, & de Catherine de Gondy. Comme il n'a jamais laissé échaper aucune occasion de se signaler, il étoit du Combat de Raab en Hongrie donné contre les Turcs le premier Aoust 1664. Il accompagna le Roy en la Campagne de Flandres de 1667. & en la Conqueste de la Franche Comté, & se distingua à la prise de Dole en 1668. Il servit ensuite dans l'Armée de l'Evesque de Munster pendant la Guerre

GALANT. 127

faire aux Hollandoi en 1672. & il a donné des marques d'une valeur intrepide, & d'une grande intelligence au Mestier des Armes, dans tout ce qui s'est fait pendant les cinq années qu'ont duré les dernieres Guerres. Je ne vous parle point de la Maison de Villeroy, elle est assez connuë, & il suffit de vous dire icy pour marquer son ancienneté, qu'elle a rendu de tres grands services sous, les sept derniers de nos Rois.

Sa Majesté voulant que la Place de Chef de son Con-

L iiij

128 MERCURE feil Royal des Finances que possedoit seu M' le Mareschal de Villeroy, fust remplie par un homme d'une probité reconnue, nomma quelques jours aprés la mort. de ce Mareschal, M' le Duc de Beauvilliers pour remplir ce poste. Le zele de sa Maison pour le service du Roy, sa constante fidelité, & son attachement inviolable à la seule personne de ce Monarque ont commencé en cette occasion, ce que le merite personel de M' le Duc de Beauviliers a ache-

GALANT. 129 yé, puis qu'à l'égard des lumieres qu'il faut avoir pour un tel employ, on sçait que l'homme est né pour tout, & que la seule application. plus ou moins forte, le peut rendre plus ou moins capable de ce qu'il veut entre-prendre. Si l'homme à le prendre en general, est capable de toutes les choses ausquelles il veut s'appliquer, on peut dire que M' le Duc de Beauvilliers, ayant un esprit solide, beaucoup de prudence, & des vertus qui empeschent qu'il ne soit dé-

tourné par aucunes passions, pourra se donner entier à l'employ qu'il commence à remplir, & quiconque est tout occupé de ce qu'il entreprend, s'y rend en peu de temps plus habile, que ceux qui pendant toute leur vie, ont partagéleur temps entre leurs plaisirs & les fonctions de leurs emplois. Quand on n'est point parvenu à la Dignité dont le Roy vient d'honorer M' de Beauvilliers par les degrés qui y conduisent ordinairement, il faut en estre pourveu dans un âge pareil au sien, par-

GALANT. 131 ce que bien qu'on ait la volonté de travailler quand on n'y est appellé que dans le temps où la vieillesse commence, on n'a pas toute la force que demande l'application necessaire pour regagner celuy que l'on auroit pû donner dés ses plus jeunes années à l'étude de cét employ. Le Roy qui n'ignore rien de tout ce que doit sçavoir la dessus un grand Monarque, & qui par ses vives lumieres penetre jusqu'à l'intericur de ceux de ses Sujets, qui peuvent estre élevez

aux plus hautes Dignitez, a dit en nommant M' de Beauvilliers Chef de Son Conseil Royal des Finances, qu'il recompensoit le Merite & la Vertu. On n'a qu'a jetter les yeux sur la maniere dont ce Prince est servy, pour estre convaincu de la justesse de tous les choix qu'il fait. Nous avons vû quelques-uns de ses. plus considerables Sujets qu'il avoit formez luy-mesme, qui dés l'âge de trente-& un an', s'estoient déja rendus dignes d'entrer dans Son Conseil en qualité de Mini-

GALANT. 133 stres, & qui depuis ce temps là ont fait trembler l'Europe sous ses ordres, & sont aujourd'huy sortir de terre des ouvrages qui surpassent ceux que l'Antiquité nous vante le plus. Il ne faut au Roy que la matiere, & ce Monarque donne la forme; il luy suffit d'avoir le Sujet,

Dans le mesme temps que le Roy honora M' le Duc de Beauvilliers de la Charge de Chef de Son Conseil Royal des Finances, il gratissa Madame la Duchesse

il fait le Ministre.

de Saint Aignan d'une penfion de deux mille écus. On ne peut avoir plus de vertu, plus de modestie, ny plus de détachement pour tout ce qui se peut appeller honneur fastueux & vanité, qu'on en voit paroistre dans tous les sentimens de cette Duchesse.

M' le Chevalier Trumball Envoyé extraordinaire d'Angleterre, a eu sa premiere Audience du Roy. Il sit un Discours qui charma tous ceux qu'il l'entendirent. Sa Majesté en sut extremément

GALANT. 135 satisfaite, & dit qu'Elle n'a-voit point ouy d'homme qui parlast mieux. Ce Chevalier estoit accompagné d'un tres-grand nombre de Gentilhommes Anglois.

Je vous parlay il y a un mois du Prix que M' le Duc de la Meilleraye avoit donné aux jeunes Gentilshommes de l'Academie de Besangon pour la course des têtes. Il a encore eu depuis ce temps-là la mesme generofité, & la mesme adresse, puis qu'ayant fait disputer un nouveau Prix, il l'a enco-

re remporté. Je vous en diray davantage en vous parlant de son Mariage qui se doit celebrer à Besançon le lendemain de Noël.

M' le Nonce du Pape, & M's les Ambassadeurs de Pologne & de Venise, se sont icy regalez tour à tour, avec autant de magnificence que de galanterie. On fut extremément surpris du premier service de Mil'Ambassadeur de Venise. La Table ne parut d'abord couverte que de Galeres, & de Galeasses, il y avoit des Potages dans

GALANT. toutes les Nefs, & lors qu'on en eut mangé, on les leva toutes, & il se trouva qu'elles ne servoient que de couvercle à ce qui faisoit le second Service. Les Italiens font fortingenieux pour ces sortes de choses, & l'on voit souvent chez eux des Desserts composez de Pates de Sucre contenant plusieurs. Chasteaux, Palais, Figures & autres Ouvrages galans & elevez, ce qui donne un grand relief à leurs Repas.

L'Air nouveau que je vous Decembre 1685. M 138 MERCURE envoye, est d'un de nos plus grands Maistres.

AIR NOUVEAU.

Tout m'oblige en ces lieux à faire confidence

De mes ennuis les plus secrets; Je me sens soulagé, d'y conter mon martyre.

Je ne le dis qu'à des Forests, Mais enfin c'est toujours le dire.

J'oubliay le mois passé à vous apprendre la mort de M'l'Abbé Boyer, Chanoine de Nostre - Dame. Il estoit Frere de M'Boyer, cy-de-

GALANT. 139

vant Capitaine aux Gardes, & premier Maistre d'Hostel de Monsieur. Il a fait le Chapitre son Executeur testamentaire, & ordonné qu'on l'enterrast sans ceremonie. M' l'Archevesque a conferé cette Chanoinie à M' l'Abbé de Fourcy, Fils de M' le President de Fourcy, Prevost des Marchands.

Dame Elisabeth de la Tour d'Auvergne, est morte aussi depuis peu de temps; un nom si illustre se fait connoistre assez par luy-mesme. Elle estoit Veuve de Messire Guy

M ij

Aldonce de Duras, Marquis de Duras, & Mere de M' le Maréchal Duc de Duras, & de M'le Maréchal de Lorges.

Dame Marie Charlet, morte le 30. Novembre. Elle estoit Femme de Messire François de Pradel, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur des Ville & Citadelle de Saint Quentin.

Messire Rolland le Vayer, Seigneur de Boutigny, Maistre des Requestes, mort le 5. de ce mois.

Messire Charles de Fortia, Seigneur de Boisvoiry & de

Digitized by Google

GALANT. 141 Chailly, mort le mesme jour.

Messire François Dugué, Conseiller d'Estat ordinaire, & Sousdoyen du Conseil, mort le 18. de ce mois. Il a esté long-temps Intendant à Lyon, & s'est acquité de cer Employ avec beaucoup de prudence. Madame Dugué la Veuve, est Sœur de Madame la Chanceliere le Tellier. M' Dugué, President en la Chambre des Comptes, est fon Fils. Ses Gendres font Mr Dugué de Bagnols, Intendant en Flandres, & M' de Coulanges Maistre des Requestes.

Digitized by Google

Je finis par la mort de Mr le Prieur de Cabrieres, arrivée à Versailles dés le mois passé. Il estoit fameux par un tres-grand nombre de belles cures, & faisoit sa residence ordinaire en Languedoc. Le Roy qui l'avoit fait venir à la Cour depuis quelques mois, avoit appris quelquesuns de ses Secrets, & ne voulant déeouvrir à personne ce qui entroit dans la composition de ses remedes, ce Monatque par une bonté qui n'a point d'exemple, s'est donné la peine d'y travailler

GALANT. 143

luy - mesme tant qu'a vescu ce Prieur, pour en conserver la connoissance, sans qu'elle pust nuire à cet homme merveilleux. Il est mort âgé de foixante & douze ans; & depuis sa mort, Sa Majesté a fait imprimer le Secret de ses remedes, afin qu'ils puissent estre utiles à toute l'Europe, & mesme dans les Pays les plus reculez.

On ne peut trop estimer ceux qui travaillent pour la conservation de la santé des hommes, & qui réussissent dans les secrets qu'ils recher-

chent. Mr Rousseau Maistre Chirurgien Juré, est de ce nombre. Il a un remede qui guerit tous ceux qui ont receu quelque blessure par quelque instrument que ce puisse estre, & cela en moins. de vingt-quatre heures. On auroit peine à le croire, si l'experience de quantité de cures qu'il a faites, & qu'il fait de jour en jour, ne le confirmoit. Plusieurs personnes blessées qui perdoient tout leur sang, & qu'on desesperoit de pouvoir guerir, ont fenty l'effet de ce remede,

GALANT. 145 en recouvrant en tres-peu de temps une parfaite santé. Il introduit dans les playes une liqueur qui réünit les parties, de sorte que l'on évite par là les incisions dont on se sert ordinairement, en travaillant sur de pareils maux. M' Rousfeau n'employe ny tampons, ny corps étrangers qui irritent souvent les playes. Il est aisé de s'imaginer que cette maniere de les guerir épargne les vives douleurs dont ces Operations sont toûjours suivies. Quoy que toutes les nouveautés ne soient pastoû-

Decembre 1685. N

146 MERCURE jours receuës d'abord, sur tout lors qu'il y va de la vie, elles ne doivent pas pour cela estre condamnées, sans qu'on ait meurement examiné s'il y a quelque peril à les recevoir. Ce qui est à present le plus ordinaire pour la Medecine & pour les Arts, a peut-estre esté aussi nouveau dans son temps que ce que je vous mande aujourd'huy, touchant la nouvelle maniere de guerir les playes. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a de la vraye

semblance qu'elles puissent estreainsi gueries, & que pluGALANT. 147 sieurs personnes dignes de foy assurent de l'avoir esté par ce remede. J'ajoûteray à cela, que lorsque je parle pour un Maistre Chirurgien Juré, & que les premiers Medecins de Paris produisent eux, mesmes, je ne crois point parler pour un Charlatan.

Il y a de la destinée dans les Mariages, & il s'en fait rous les jours par des voyes si peu communes, qu'il y a lieu de penser qu'ils sont arrestez dans un Conseil Souverain, dont les Arrests sont 148 MERCURE irrevocables. Un Cavalier en qui beaucoup de merite soutenoit les avantages du bien & de la naissance, passoit un jour par un Bourg, où il apprit qu'une jeune Demoiselle prenoit l'habit de Religieuse. La necessité où il se trouvoit d'y rester un jour entier, luy sit naistre le desir de voir la Ceremonie. Il se rendit dans l'Eglise en habit de Voyageur, & se cachant dans la foule, il examina tou-

tes les Femmes que cette

prise d'Habit avoit attires en fort grand nombre. En les

GALANT. 149 parcourant des yeux, il apperceut une jeune brune; qu'une aimable modestie rendoit aussi remarquable que l'éclat de sa beauté. Il la regarda long-temps, & eut le plaisir d'en entendre dire tous les biens imaginables à plusieurs personnes qui la regardoient ainsi que luy. Ces louanges qui ne pouvoient luy estre suspectes, ayant commencé à luy doner pour elle plus que de l'estime, il voulut sçavoir son nom. On

luy apprit qu'elle estoit d'une

petite Ville éloignée du M iij

Bourg de quatre lieuës; que sa Mere Perrime des plus vertueuses, la faisoit vivre dans une grande retraite; que sa Mailon ne s'ouvroit qu'à des gens devots, & que mesme c'estoit l'usage dans toute la Ville de ne recevoir que des personnes d'Eglise par tout où il y avoit des Filles à ma; rier. Le Cavalier attacha ses yeux sur la belle brune tant. qu'il put la voir, & quand on eut achevé la Ceremonie, il en emporta l'image si profondement gravée dans fon cœur, qu'il tascha inutile.

GALANT. KI ment de l'en bannir. Quoy qu'il fust persuadé de son elprit & de sa vertu, par ce qu'il venoit d'en entendre dire, il voulut la connoistre par luy-mesme, & un mouvement pressant, auquel il fut contraint de s'abandonner, le fit resoudre à n'épargner rien pour venir à bout de son entreprise. Il estoit luy-mesme d'une Famille devote, & les exemples de pieté qu'il avoit receus, luy faisoient mener une vie fort reguliere. Ainsi il avoit fait diverses lectures qui luy a-N iiij

172 MERCURE voient éclairé l'esprit sur la Morale, & se resolvant à prendre un habit d'Abbé, il avoit dequoy soutenir ce Personnage. Il donna ordre à toutes les choses qui luy estoient necessaires pour cette metamorphose, & ayant pris le petit Collet & une courte Perruque, il se rendit dans la Ville où demeuroit la belle Personne, qui l'attiroit avec tant de force. Son esprit insinuant, & ses manieres douces & honnêtes, luy eurent bien-tost acquis l'estime de tout le mon-

GALANT. 153 de. Joignez à cela une conduite toute édifiante, & une telle assiduité pour tout ce qui se peut appeller Prati-ques Spirituelles, qu'il sut regardé parmy les Devots comme tres-digne de participer à leurs privileges, & d'estre receu dans leurs Conferences. Ils le menerent en plusieurs Maisons, & en peu de temps il connut toute la Ville. Il avoit l'air bon, & son entretien marquant sa naissance, les Dames les plus

austeres eurent de l'empressement pour ses visites. Il

154 MERCURE ne leur parloit que de seur salut, & la reputation où le mit sa probité, leur sit prendre en luy tant de confiance, qu'elles ne pouvoient rien faire que par son avis. Enfin il fut introduit où il souhaitoit avec tant d'ardeur d'être receu favorablement. Il s'attacha d'abord à la Mere, sans que l'on pust soupçonner qu'aucun interest d'amour entrast dans les soins qu'il luy rendoit. Il n'adressoit le Discours qu'à elle, & il s'observoir si bien que jamais ses yeux ne le trahis-

GALANT. 155 soient. Il s'acquit par là son entiere confiance, & quand il luy survenoit la moindre affaire, elle ne faisoit aucune difficulté de le laisser seul avec sa Fille. Ce fut alors qu'il s'enflama tout de bon. Quelle égalité d'humeur, & quelle douceur d'esprit ne trouva-il pas dans cette aimable personne! Il connut que sa beauté estoit le moindre de ses avantages. La droiture de son ame & la bonté de son cœur, l'emporpoient sur tous les charmes dont la Nature luy avoit

116 MERCURE esté prodigue. Il la mettoit souvent sur le Mariage, & sur la necessité où il la voyoit de faire un choix pour son établissement. Elle répondoit toûjours qu'ayant du bien pour vivre sans dépendance, & voulant remplir exactement ses devoirs en toutes sortes d'estats, elle ne semarieroitjamais qu'as vec un homme, qui par une reputation solide & bien confirmée, se seroit acquis toute son estime. Comme son merite estoit extraordinaire; il luy attira divers PretenGALANT. 157 dans, sur lesquels la Mere ne manqua pas de le consulter. Il leur trouva à tous des défauts qui empescherent qu'elle ne les écoutast, & eut la joye de connoistre que la Fille entroit avec plaisir dans les raisons qui les faisoient rejetter. L'amour secret qu'il avoit pour elle s'augmentant de jour en jour par l'indifference qu'elle luy marquoit pour tous les hommes, il tâcha de l'engager à prendre pour luy des sentimens, qui n'estant fondez que sur l'amitié, pussent passer aisé.

158 MERCURE ment à quelque chose de plus, quand on connoistroit son déguisement. La Belle prevenuë pour luy d'une veritable estime, s'y montra fort disposée, & lors qu'il se creut asseuré de son esprit, il employa un de ses Amis pour la demander en mariage. La Mere à qui l'on vanta son bien & les autres avantages qui se rencontroient dans ce party, prit conseil de luy sur cette affaire, & il vous est aisé de juger qu'il ne parla pas contre luy-mesme. Il dit qu'il con-

GALANT. 159 noissoit la Maison du Cavalier qu'on luy proposoit pour Gendre, & que voulant donner à sa Fille un homme de probité, & qui eust ce qu'on pouvoit souhaiter dans un Mary capable de rendre une Femme heureuse, il croyoit qu'elle auroit peine à faire an choix plus avantageux. Ce fut assez pour faire accepter le Cavalier. Elle consentit à sa recherche, & le faux Abbé eut une joye incroyable de voir ses desseins en estat de reussir; mais cette joye fut bien-tost trou-

160 MERCURE blée. La Fille marqua de l'aversion pour ce mariage, & il fut surpris de trouver en elle une repugnance qu'il n'attendoit pas. Il eut beau luy dire que la reputation du Cavalier luy estoit connue; elle le pria de rompre l'affaire, & de trouver des raisons pour le faire exclure, comme il en avoit trouvé en d'autres occasions. Il combattit cette aversion pendant quelques jours, & l'ayant priée de luy en dire la cause, elle répondit qu'un panchant secret avoit entraisné son cœur, sans

GALANT. qu'elle eust pû s'en deffendre, & que mille belles qualitez qu'elle connoissoit dans un homme qui estoit fort éloigné de penser à elle, luy avoient donné pour lux une estime si particuliere que cette estime luy sembloit incompatible avec ce que son devoir luy demande. roit pour un Mary. Le faux Abbé fut fort affligé de cette réponse, & d'autant plus que la Belle luy parut entieremét resolue à demeurer dans l'estat où elle estoit. Elle ajoûta qu'il avoit sujet de sou-Decembre 1685.

haiter qu'elle persistast dans ces sentimens, puis qu'estant de ses Amis, elle auroit toûjours la joye de le voir, au lieu que le Mariage l'assujettissant à d'autres devoirs, elle ne pourroit entretenir l'ami. tie parfaite qu'il luy avoir demandée. Une déclaration si obligeante sit ouvrir les yeux au faux Abbé. Il commença de comprendre qu'il estoit luy-mesme l'obstacle de son bon-heur, & que la Belle ne le refusoit que par l'attachement qu'elle avoit pour luy. Il l'observa avec

GALANT. 163 plus d'arrention, & ses regards, & quelques paroles qui luy échaperent, l'ayant confirmé dans une pensée si agreable, il la pria de souffrir que le Cavalier luy rendist une visite, l'assurant que si sa personne ne suy plaisoit pas, il viendroit à bout de dégager la parole de sa Mere? Le peu qu'elle hazardoit par là, la sit consentir à ce qu'il voulut. Le jour sut pris pour dette Visite, econ le pria d'y estre present. Il s'en excusa

la Mere & de la Fille , l'ayant O ij

sur ce que l'interest seul de

164 MERCURE porté à estre d'avis que l'on fist ce Mariage, il se croyoit obligé de les laisser dans une entière liberté d'agir, sans qu'il se trouvast à une Entreveuë qui regleroit ce qu'elles. devoient resoudre. Le jour arresté estant venu, il se rendit en équipage fort propre où il estoit attendu de la Mere & de la Fille. Sa longue Perruque, & l'habit de Cavalier, les empescherent d'abord de le reconnoître; mais à peine eut-il parlé, qu'elles. s'écrierent toutes deux en

mesme temps, & luy mar-

GALANT. 165 querent l'étonnement où elles estoient du changement qu'il faisoit paroistre. Il leur expliqua son avanture, & les ayant asseurées que Cavalier ou Abbé, il estoit tel qu'elles l'avoient veu, inébranlable dans les sentimens qu'elles. avoient approuvez, & tresfincere dans la conduite qu'il avoit tenuë, il leur demanda quelle esperance elles vouloient luy permettre. La rés ponse de la Mere luy fut favorable, & la Fille dont il avoit sceu toucher le cœur

ne put se défendre de luy

avoiier qu'elle n'avoit resisté
à la proposition qu'on luy
avoit faite, que par la secrete
inclination qu'elle avoit sentie pour luy. Le Mariage se sit
peu de jours aprés, & su suivy
de réjoüissances où toute la
Ville témoigna de prendre
part.

Quoy que je vous aye dir beaucoup de choses dans mes Lettres précedentes touchant les Conversions & l'état où les affaires de la Réligion se trouvent, il mê reste encore dequoy vous en faire un tres-long article. La Nor-

Digitized by Google

GALANT. 167 mandie a fuivy l'exemple des autres Provinces. Voicy te. détail de ce qui s'y est passé. La Chambre des Vacations. du Parlement de Rouen, s'étant assemblée extraordinairement par ordre du Roy, la 22. d'Octobre, pour la verification de l'Edit qui revo. que celuy de Nantes, M' le Noble, Substitut de M' le Procureur General, en demanda l'enregistrement en ces termes.

ESSIEURS, L'Edit de Nantes a voit esté extorqué les armes à la main par les Pretendus Reformez, il y a prés d'un Siecle. G'é: toit le fruit de leur Revolte & de leur Rebellion , & pour ne pas réveiller la memoire de tout ce qui s'estoit passé durant les Troubles, nos Rois avoient bien voulu dif. ferer la destruction de cet Ouvrage, qui a esté si long-temps le monument odieux des guerres civiles que ceux de la Religion Pretenduë Reformée avoient excitées dans le Royaume. Mau quoy que la force

GALANT. 169 la force & la violence eussent donné l'estre à cet Edit, le Roy, dont la bonté est égale pour tous ses Sujets, ne tient pas pour les faire rentrer dans le sein de l'E. glise, les mesmes voyes qu'ils avoient prises pour s'en écarter. On peut dire que ce Monarque dans tout ce qu'il fait, est comme les grands Fleuves dent les eaux ceulent incessamment pour l'utilité publique, & qu'il ressemble à ces Astres du premier ordre, qui ne quittent jamais la route & la carriere que la Providence 😙 la Main de Dieu leur a marquée. Aprés la lecture qui vient d'é-

Après la lecture qui vient d'é. Decembre 1685. P.

tre faite de l'Edit portant Révocation de celuy de Nantes (Ouvrage digne de la Puissance, de la Clemence, 🤁 de la Pieré du Roy) nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait receu avec profusion cet or divin dont parle Platon, que le Soleil ne forme pas dans la terre , mais que le Ciel produit dans les grandes Ames. Ceux de la Religion Pretenduë Reformée doivent à la veuë de ce saint Edit, reconnoistre l'erreur dans laquelle leur aveuglement volontaire les a retenus jusqu'à present, aprés que leur naissance & leur éducation les y avoient malheureusement

GALANT. 171

engagez. La Religion Catholique Apostolique & Romaine est la créance de nos Rois, la Religion de l'Estat, & la Foy de nos Peres. Au contraire, la Religon Pretenduë Reformée estoit une nouveauté introduite par la corruption des mœurs et de l'esprit, qui n'avoit esté tolerée que pour le bien de la Paix, & à laquelle on pouvoit justement appliquer la parole & la pensee de Tertulien, lors qu'il a dit, que ce qui n'estoit que permis & souffert, n'estoit pas bon. Par le Droit Romain, les Enfans ne devoient point reconnoistre d'autre Religion, avoir

172 MERCURE d'autre Culte, ny admettre d'autres Sacrifices que ceux de leurs Peres. Et Minutius Felix, l'un des plus celebres Avocats de cette Republique, disoit à la gloire de Dieu, qu'il falloit distinguer les Rois, les Peuples, er les Nations; mais qu'il n'y avoit qu'un Dieu pour tout l'Univers dont il estoit le Createur, Gentes Narionesque distinguimus, Deo una domus est mundus sic totus.

Si dans le Paganisme, qui est toit un temps de ténebres est d'obscurité, il estoit désendu de se faire toutes sortes de Dienx est de Cul-

GALANT. 173

res doit-il estre permis à des Chrestiens, qui n'ont qu'un mesme Dien, qu'un mesme Baptesme, qu'une mesme Foy, er qu'un mesme Roy, de se former differentes opinions, qui les separent de l'Unité de l'Église, hors de laquelle il n'y a point de salut? C'est ce qui fait que Saint Augustin regretant de pareilles divisions, lors qu'il voyoit les Eglises Catholiques injustement usurpées par les Donatisses, s'écrioit avec douleur: O domus misera Christi, titulos habes, noli esse Donati possessio. Graces à Dieu er au Roy, nous n'avons pas be-

P iij

soin de faire de semblables plain. tes, puisque l'Edit qui revoque celuy de Nantes, va sans doute estre suivy d'une réunion generale de nos Freres, si ardemment desirée de tous les gens de bien. Jacob se glorifioit autrefois, d'avoir esté si fidelle à garder le Troupeau de Laban, qu'on ne pouvoit luy reprocher qu`aucun mal y fust arrivé par sa faute, s'est nt privé souvent du sommeil pour le veil. ler pendant la nuit, & ne s'étant point donné de repos pour le conduire pendant le jour; Mais nous éprouvons aujourd'huy que le Roy faisant les fonctions de Pasteur

GALANT. 175

& d'Evesque seculier de son Royaume, par le soin continuel qu'il prend d'en extirper l'Heresie , n'a pas moins de zele ơ d'activité pour sanctifier sous ses Sujets, & les instruire des Veritez Orthodoxes, que facob en avoit pour la conservation du Troupeau de Laban, qui avoit esté consié à sa conduite. La gloire des Rois ne consiste pas à estre élevez sur le Trône, mais à meriter par des actions heroiques es vertueuses le Sceptre qu'ils portent; & quoy que nostre invincible Monarque, depuis son Avenement à la Couronne luy ait

Digitized by Google

donné beaucoup plus d'éclat qu'il n'en a receu d'elle , l'aneantissement de l'Edit de Nantes, qui détruit un Schisme qui avoit fait une si grande playe à l'Eglise & à l'Etat , sera un Eloge immortel qui rendra sa Memoire plus precieuse à la Posterité , que le souvenir de tous les Peuples qu'il a vaincus, of de toutes les Victoires qu'il a remportées. Nous ne pouvons mieux en cette occasion seconder les intentions de Sa Majesté, que de requerir incessamment l'Enregistrement, la Publication, of l'Execution de son Edit.

GALANT: 177

Mr le Noble fut d'autant plus admiré dans ceDiscours, qu'il le prononça le mesme jour, que M' de Marillac Intendant de la Generalité de Rouen, luy remit l'Edit enrre les mains. Mr le President de Becdeliévre de Bremare qui parla ensuite, fit admirer la mesme presence d'esprit. Voicy ce qu'il dit dans la mesme occasion.

Out le monde sçait que l'Édit de Nantes, qui fut publié en faveur de ceux de la Religion Pretenduë Reformée, a

178 MERCURE esté donné dans le temps des Troubles, Et pour appaiser les Guer-Tes civiles. Ceux de cette Religion, qui avoient les armes à la main, forcerent en quelque façon le Roy Henry le Grand, de leur accorder des Privileges dont ils estoient indignes. Il y avoit lieu d'esperer qu'ils profiteroient des graces qui leur avoient esté faites, 👉 qu'ils rentreroient dans leur devoir. Mais regardant cet Edit comme une Sauvegarde sous laquelle ils vivoient en repos, ils se sont vainement persuadez qu'on ne pouvoit plus les détruire. Cet Ouvrage important estoit reservé à la

GALANT: 179

Pieté de nostre Auguste Monarque. Il n'y avoit que luy qui fust capable d'entreprendre une si grande affaire, & de renverser ce Monstre de l'Heresie, qui a desolé le Royaume pendant un si grand nonbre d'années. Aprés avoir vaincu ses Ennemis, dompté les Barbares, donné la Paix à l'Europe, il a tourné tous ses soins à la Conversion de ceux de la Religion Pretenduë Reformée. Il a effayé jusqu'icy de les gagner par la donceur. Les Declarations qu'il a envoyées depuis quelque temps, n'ont eu aucun autre but. Des Villes entieres & des Provinces

en ont profité ; mais plusieurs de cette Religion s'estant rendus plus opiniastres, & s'aigrissant de jour en jour, au lieu de suivre les avis qu'on leur a donnez, il a esté en= fin necessaire de revoquer cet Edit par la Declaration dont on vient de faire la lecture. Les voicy réduu dans une heureuse necessité de rentrer dans le sein de l'Eglise " & d'abandonner leurs erreurs. Nous esperons qu'ils seconderont les bonnes intentions de Sa Majesté, & qu'ils voudront bien écouter les Instructions que l'onse prepare à leur donner.

On vit bien-tost à Rouen.

GALANT. des fruits de la Révocation de l'Edit de Nantes. M' le Marquis de Beuvron Lieutenant General de la Province. & Gouverneur du Vieux-Palais de Roüen, ayant esté envoyé par le Roy pour faire entendre les volontez de Sa Majesté aux Prétendus Reformez de cette Ville là, fit avertir les Chefs de Famille de se trouver à l'Hostel commun le dernier d'Octobre. Lors qu'ils furent assemblez, ce Marquis, avec qui estoit M. de Marillac, leur declara que l'intention du Roy estoit

182 MERCURE qu'il n'y eust plus qu'une Religion dans le Royaume, & que ceux qui estoient bons François, & fidelles Sujets de Sa Majesté eussent à abandonner l'Heresie,& à rentrer dans le sein de la veritable Eglise. Il leur parla d'une maniere aussi éloquente que perfualive, & plusieurs qui n'attendoient depuis long temps que cette heureuse démarche, allerent sur l'heure signer leur Abjuration devant le Lieutenant General du Bailliage. Le nombre alla ce

jour-là à plus de mille per-

GALANT. 182 sonnes; Il augmenta dés le lendemain, & en peu de temps, de plus de six mille Religionnaires, à peine en restat-il quarante Familles. M' le Coadjuteur n'a épargné aucuns soins dans les frequentes visites qu'il a faites chez les principaux des Anciens du Consistoire, pour leur faire connoiftre la verité qu'ils avoient toûjours refuse d'entendre. Il en est heureusement venu à bout, aprés avoir essuyé beaucoup d'incivilitez, & mesme des dure-

tez que son zele luy a fait

souffrir avec plaisir par la joye de travailler utilement au salut des ames.

M' de Morangis Intendant à Caën, s'est employé avec le mesme succés & le mesme zele, à convertir ceux qui y faisoient Profession de la Religion Pretenduë Reformée. Aprés qu'il les eut fait assembler, il leur fit un Discours si touchant & si remply d'é. loquence, que presque tous ceux ausquels il parla, signerent en mesme temps l'Acte de leur Abjuratió. Leur exemple fut suivy peu de jours

GALANT. aprés de la plus grande partie de ce qui restoit, & le nombre des Convertis monta jufqu'au nombre de trois mille. Il n'y en avoit plus que trente qui refusoient d'abjurer, lors que j'ay receu cette nouvelle, & comme elle m'a été écrite dés le commencement de ce mois. Il est à croire que toute la Ville est presentement Catholique. Dans ce mesme temps la Noblesse Protestante de toute la Generalité, promit par écrit à M' de Morangis de se faire instruire, & d'imiter ceux

qui sont entrez dans la veritable voye du salut. Ainsi l'on apprend de jour en jour les Conversions de cette Noblesse, & avant que vous receviez cette Lettre, elle sera peut-estre entierement Convertie.

M' le Marquis de saint Germain, Gouverneur de la Marche, ayant receu de la part du Roy une Copie de l'Edit qui suprime l'Exercice de la Religion Pretenduë Reformée, avec ordre de saire démolir en execution de cét Edit, le Temple de la Vil-

GALANT. 187 le d'Aubusson, qui estoit le seul lieu de la Province où se fist cét Exercice. Il partit de son Chasteau le 21. Octobre, accompagné de la Noblesse de son Voisinage. & arriva à celuy du Terret, Maison tres-considerable du Pays, dont il avoit fait le rendez-vous du reste de la Province. Mr de Cressat, Frere aisné de M' de Boisfrant Chancelier de Monsieur, y regala toute cette Compagnie avec beaucoup de magnificence. On monta le lendemain à cheval, & l'on

188 MERCURE se rendit à Aubusson. Les Habitans qui avoient esté avertis de la Marche de M'-le. Marquis de Saint Germain, vinrent sous les Armes fort loin au devant de luy, & le receurent avec des salves & des acclamations generales. de Vive le Roy, & point de Religion que la Catholique. Il y avoit neanmoins parmy eux grand nombre de Pretendus Reformez, & ces acclamations furent comme le Prelude de leur Abjuration. M'

le Marquis de Saint Germain trouva à propos d'aller droit

GALANT. 189 au lieu où estoit le Temple. Il avoit esté basty à une lieuë de la Ville, sur une Montagne la plus haute & la plus escarpée des environs. Plusieurs Catholiques de tout sexe, de: tout âge, & de tous estats, travaillerent à l'envie à sa démolition, & ce travail fut si anime du zele pour la veritable Eglise & pour le service de Sa Majesté, & par les liberalitez de M' le Gouverneur qui leur sit distribuer beaucoup de rafraichisse. mens, qu'en moins de vingt-

quatre heures il n'en demeu-

ra aucun vestige. On jetta au bas de la Montagne toutes les pierres qui le compofoient, & par là on les renvoya dans les Carrieres d'où elles avoiét esté tirées. Aprés ces premiers Ordres si heureusement executez, M' le Marquis de Saint Germain fit son Entrée dans la Ville, & à peine fut-il descendu dans la Maison qui luy avoit esté preparée; qu'une foule des Habitans Religionaires vinrent le prier de vouloir estre témoin de l'Abjuration qu'ils estoient tout prests de

GALANT.

faire entre les mains de leur Curé. Des dispositions si promptes & si favorables le surprirent agreablement. Il y répondit avec des honnêtetez & des caresses, qui engagerent ce qui restoit là de Calvinistes à se convertir les jours suivans. Le peu de temps qu'on eut ce premier jour, ne permit de recevoir l'Abjuration que de sixvingt personnes. Le lendemain 21. d'Octobre plus de trois cens abjurerent, & une des Femmes de ces nouveaux Catholiques estant ac;

192 MERCURE couchée la nuit d'un Fils. M' le Gouverneur en voulut bien estre le Parrain. Ce Baptesme fut solemnel & singulier de toutes manieres. Toute la Ville se remit sous les Armes, & en allantà l'Eglise, il fut precedé, accompagné, & suivy de plusieurs salves de Mousqueterie. Les Conversions continuerent ce mesme jour 14. du mois, & le nombre des Calvinistes qui estoit de plus de six cens, fut reduit à douze. Il parut d'abord que ces derniers cherchoient à se distinguer

par

Par l'opiniâtreté qui est le caractère des Heretiques; mais M' le Gouverneur, M' de Cressat, & Mr de Gedoüin Vicomte du Monteil son Gendre, leur parlerent avec taut de force & de douceur, qu'ils les ramenerent comme les autres, & ils assisterent à la Messe chantée en Musique avec le Te Deum, & les Prieres ordinaires pour le Roy.M¹le Marquis de S.Ger, main repassa le lendemain par le Terret, d'où il emmena chez luy le Ministre d'Aubusson, que les Conferences

qu'il y avoit eues par ordre de M' de Creil Intendant de la Province, avec M' Tixier, sçavant Ecclesiastique, avoient déja convaince des Veritez Catholiques qu'il professe presentement, ayant renoncé à l'Heresse de Calvin.

La Ville de Sedan, où il y avoit plus de six mille Religiónaires, est à present toute Catholique; & l'on peut dire que ce changement est un de ceux qui fait le plus d'honneur à l'authorité de nostre Religion. Voicy comment il est arrivé.

GALANT

Le 23. d'Octobre, Vrevin Intendant sur la Frontiere de Champagne, sit assembler le Consistoire & les principaux Bourgeois de la Ville, pour leur declarer que l'Exercice de leur Religion estoit défendu par le nouvel -Edit de Sa Majesté, qui casfoit celuy de Nantes. Il leur en sit faire la lecture, & leur remontra par un Discours tres-pressant, qu'ils devoient se réunir à l'Eglise, dont ils s'étoient separez par un pur caprice; qu'ils estoient nouveaux, & avoient quitté l'an-

Rij

196 MERCUER cienne Religion; que leurs Peres avoient esté de nostre Eglise; que le temps estoit venu d'y rentrer; que le Roy souhaitant avec ardeur une réunion qui leur devoit estre si avantageuse, ils ne pouvoient rien faire qui luy fuß plus agreable, & qu'il les exhortoit de prendre prompte ment une salutaire resolution. Il ajoûta qu'il jugeoit inutile de les faire souvenir de toutes les Declarations, qui font porter les charges de l'Estat à ceux de la Religion Pretenduë Reformée,

GALANT. 197 avant qu'elles tombent sur les Catholiques; qu'ils en estoient assez avertis, & que si en execution de ces Declarations, ils se trouvoient obligez à loger des Gens de guerre, ils ne devoient s'en prendre qu'à leur mauvaise conduite& à leur obstination. Les principaux Chefs parurét surpris de ce discours, & ne voulant rien resoudre sans un plus long examen, l'Assemblée se separa. M' de Vrevin jugeant que lès Conferences particulieres seroient plus utiles, assembla encore R iii

198 MERCURE en deux divers jours les plus notables Bourgeois, & les principaux du Consistoire. Comme ils avoient eu du tempspour se faire instruire. ils goûterent mieux les raisons qu'il employa, pour leur faire voir ce qu'ils devoient, & à leur salut, & aux volontez du Roy. Plusieurs d'entre eux s'en estant laissé persuader, se rendirent le jour de la Toussaints à l'Hostel de Ville. Le Resultat fut de declarer à M¹ l'Intendant, qu'ils estoient prests de le conformer aux Intentions du Roy,

GALANT. auquel ils avoient esté toûjours tres-soumis, en embrassant la Religion Catholique, dans laquelle ils vouloient vivre & mourir. On en dressa un Acte aussi-tost, & ils le signerent tous. Parmy eux eftoient, Mr Conard, cy-devant Capitaine de Chevaux legers ; M¹ de Peterlot , aussi Capitaine; Mr Catel & Mr. Jean Chevalier, tous deux Anciens du Consistoire; Mi Leonard Chevalier, son Frere, Echevin & Capitaine de la Bourgeoisie; Mr Jean Chevalier leur neveu, Echevin & Rüij

Officier de la Bourgeoisse, & plus de deux cens. Chefs de Familles des plus considerables Bourgeois. Le lendemain M' l'Intendant les fit encore tous assembler dans. le mesme lieu, & les mena de là à l'Eglise de la Paroisse, où Mr le Feron Docteur de Sorbonne, grand Vicaire de M. l'Archevesque de Reims, qui par son ordre estoit pour lors dans la Ville avec plusieurs autres Ecclefiastiques, pour travailler par leurs Conferences à la Conversion des Religionnaires, leur sit un

GALANT: 201 tres-éloquent Discours. On leur leut ensuite la Profession de Foy, qu'ils signerent tous encore une fois dans l'Eglise. Plus de trois cens Familles des Villages circonvoisins ont suivy l'exemple des Habitans de Sedan. Ĉes Conversions n'ont esté si promptes que par les soins que Sa Ma-jesté prend depuis fort longtemps du salut de ses Sujets. La pluspart, gagnez par des foins si charitables, avoient commencé à se faire instruire, & le Roy avoit fort contribué à leur en rendre les moyens faciles.

Je vous envoyay le mois passé une Relation, qui contenoit la Conversion entiere de tous les Pretendus Reformez de la Ville de Saint Jean d'Angely. Elle estoit ample, elle estoit curieuse, & le nombre de ses circonstances devoit faire croire qu'elle estoit exacte. Il est vray qu'il n'y avoit rien contre la verité, mais il y manquoit beaucoup de particularitez, glorieuses aux personnes qui ont travaillé à ces Converfions, & sur tout à M' de Gourgues Intendant du Li-

GALANT. 203 mousin. Des affaires qui demandoient sa presence à Limoges l'ayant empêché d'en sortir, il manda sur la fin du mois d'Aoust à M' Charrier Procureur du Roy de S. Jean d'Angely, qu'il fist assembler les principaux Habitans de la Religion Pretenduë Reformée, tant de la Ville que des gros Bourgs du Voisinage, pour leur declarer qu'ils ne devoient pas s'opposer aux pieuses intentions de Sa Majesté, & leur offrir des Instructions & des Conferences. Ils les accepterent, &

204 MERCURE promirent d'y assister avec toute l'assiduité possible.

M^r l'Evesque de Saintes, qui avoit un zele ardent pour la destruction de l'Heresie dans son Diocese, comme je vous l'ay déja fait voir, ayant appris la bonne disposition des Habitans de Saint Jean d'Angely, ne manqua pas de s'y rendre; & s'estant informé de ce qui s'estoit passé en execution des ordres de Mr. l'Intendant, il crut qu'il estoit à propos pour la gloire de Dieu, & pour le salur de tant d'ames, de commencer

GALANT. 205 les Conferences dont ils eftoient convenus. Il leur dit. que puis qu'ils avoient répondu aux intentions de M' l'Intendant en les acceptant, ils ne devoient pas differer l'execution de ce qu'ils avoient promis. Il fut arresté qu'elles seroient commencées dans le Palais le 8. de Septembre, que Mr Bar Archiprestre & Curé de Saint Jean d'Angely, en feroit l'ouuerture, & qu'il les continueroit autant que les autres fonctions de sa Charge le pourroient permettre. Les

206 MERCURE Religionnaires demanderent à M' l'Evesque de Saintes, que M' Durand Ministre pust les secourir dans cette oceasion, parce qu'ils se sentoient trop foibles pour parler de Religion, ce qui leur fut accordé. Vous ne serez pas fâchée d'apprendre icy ce qui se passa dans les trois Conferences qui furent faites, & je croy mesme qu'elles peu. vent estre utiles pour la con-

en presence de M^{ts} les Lieutenans Generaux, Civil &

version des opiniastres.

oigitized by Google

GALANT: 207 Criminel, de M' le Procureur du Roy, & de quelques autres Officiers, par M' Bar, dont je viens de vous parler. Il s'attacha uniquement à convaincre l'Assemblée de la possibilité du salut dans l'Eglise Romaine; il la prouva par le témoignage des Docteurs Protestans, & par des Passages formels de Saint Irenée, de Saint Ambroise, de Saint Jerôme, & de S. Augustin, qui ont donné le premier rang à cette Eglise, & jugé qu'il faloit estre lié de Communion avec elle pour

n'estre pas exclus du salur. Ces veritez furent écoutées avec beaucoup d'attention, & quoy que ces Peres prouvassent la necessité d'estre dans l'Eglise Romaine, M' Bar n'y fit point de fonds, parce que l'estat des affaires ne demandoit que la possibilité du salut dans cette Eglise, & il reussit si bien à la prouver, qu'on s'apperçût ausli-tost des progrés que fit sur tant d'ames la force de la verité. Le Ministre estonné voulut sortir de la Questión, & lors qu'il y fut remis, il avoüa que du

GALANT. 209 temps des Peres que l'on venoit de citer, il ne doutoit point que l'on ne se sauver dans l'Eglise Ronne. On le pressa d'en dire raison, & aprés qu'il euc esté long-temps sans sçayoir que repondre, il die qu'un des articles qui retenoient davantage ceux de l'eur party dans la separation, estoit le culte des Reliques. Cerre question fur vuidée sur le champ par la lecture des Epistres de S. Jerôme, traduires en François, qui se trouxerent entre les mains de Decembre 1681.

210 MERCURE M' Bar. Le Peuple entendit avec application la Doctrine de ce Pere,& comprit que les objections de l'Heretique Vigilance contre l'honneur des Reliques, estoient les mesmes que celles de leurs Ministres, cè qui surprit fort les plus finceres du party. Cette premiere Conference fur fatale à l'Herefie. Son Défenseur ne plit repliquer rien de foliae, & il se retrancha à la demande de la verification de rous les Passages que l'on avoit alleguez. Ils furent ve-

GALANT. rifiez le lendemain en presence des Magistrats & des plus habiles Religionaires, chez Mr Baudouin Avocat que les gouttes avoient retenu au lit. Il forma dés ce moment la resolution de se faire Catholique, ce qu'il executa peu de temps aprés avec berucoup d'avantage pour nostre Religion, puilqu'il attira aprés s'estre conyerry des Communautez entieres qui le consulterent sur les morifs de son changement.

On rapporta aux Protes.

tans dans la seconde Confe rence qu'on avoit verifié tous les Passages alleguez dans la premiere, & melme l'Epistre de Saint Jerôme contre Vigilance, & qu'il n'y avoit plus qu'à proposer d'autres motifs de separation. Le Ministre parla de la transsubstantiation & de ses consequences, & le Pere Dom Laurent Faidy Benedictin, dont je vous ay déja parlé, allegua Saint Cyrille de Jerusalem dans la quatriéme Catechese, & en cita quelques paroles des plus essenvielles,

GALANT. 213

Comme ce Pere a parfaitement expliqué le Mystere de l'Eucharistie, on lut en François cette Catechese presque toute entière avec une grande partie de la cinquiéme qui parle du Sacrifice de la Messe, de l'Invocation des Martyrs, de la Priere pour les Morts, &c. ce qui fit un tres-grand plaisir aux nouveaux Convertis, & surprit les Pretendus Reformez qui n'en avoient jamais entendu parler.

La troisiéme Conference fut soutenue par le Pere Au-

214 MERCURE gustin de Saint Jean d'Angely, Capucin fort renommé dans les Controverses. Le Ministre & les Doctes du party qui ne trouvoient pas leur compte dans la Tradition de l'Eglile, demanderent que l'on disputast sur l'Ecriture. Il fut arresté qu'on leur donneroit cette satisfaction. afin que le Peuple ne crust pas que l'on refusoit d'entrer dans cette sorte de Controverse. On parla pendant plusieurs Conferences de la Rea-Iné, de l'Adoration de l'Ho-

stie, du retranchement de

GALANT. 215 oupe, &c. Le Pere Au-

la Coupe, &c. Le Pere Augustin défendit la cause de l'Eglise sur toutes ces choses avec beaucoup d'érudition, & d'honnesteté, & il en soûtint toûjours la Doctrine par la lecture de certains Passages formels des Peres que Ton écouta avec une entiere attention. Sur la fin de la Semaine, les Pretendus Reformez déclarerent qu'ils n'avoient plus besoin de Conferences, & demanderent permission de s'assembler pour déliberer entre-eux sur ce qu'ils avoient à faire. Les

Officiers creurent qu'il n'y avoit point d'inconvenient à leur accorder cette grace, pnisqu'il n'en pouvoit reyenir qu'un fort grand bien, comme il parut dans la suite. On dit que le Ministre parla d'une maniere tres-forte pour persuader la réunion. M' le Valois fameux Avocat fit la mesme chose, & se servit du credit qu'il s'estoit acquis sur l'esprit des Religionaires. Ainsi aprés les Assemblées particulieres, le Ministre & ·les princîpaux du party-alle-

GALANT. 217 avoit, esperance que l'on se reuniroit, mais que de certaines considérations les nbligeoient d'attendre M'l'E. velque de Saintes. Je ne vous repete point ce qui se passa entre se Prelat, & les Pretendus Reformaz o puisque ma Lettre du mois d'Octobre vous en a instruite. & que je vous ay appris les circonstances de leur. Abjuration. Mais je pe puis m'empescher d'ajoûter içy qu'on vit ces nouveaux Catholiques dans de tels transports. de joye, que ne pouvant mar-Decembre 1685.

218 MERCURE quer le plaisir interieur qu'ils ressentoient, que par de continuelles acclamations, ils mirent le Predieateur qui estoit monté en Chaire pour les prescher, dans l'impossibilité de se faire donner audience. C'estoient des cris d'allegresse reiterez à tous les momens.On les voyoit. tout remplis de leur bonheur, embrasser les anciens Catholiques, & benir hautement M'l'Evefque & M'l'Intendant, comme les Autheurs, aprés le Roy, de leur felicité, & de leur falur; de

GALANT. 219 forte que le Predicateur ravy d'un si admirable changement, se contenta de les exhorter à demeurer fermes dans ces sentimens, & seur souhaita les Benedictions du Ciel, avec les suites heureufes qu'ils avoient lieu d'esperer d'une Conversion qui paroissoit si pleine de sincerité. Comme suivant les ordres du Roy, M' de Gourgues avoit commencé une œuvre si sainte, il sembloit que Dieu luy eust reservé la gloire de la finir. Il n'avoit pû estre present aux éclatantes

' ij

Conversions qui venoient de se faire,parce qu'il avoit esté obligé d'aller à Ruffec & à Villefaignan qui estoient des pepinieres de Pretendus Reformez. Il y donna de solides marques du zele qu'il a toûjours fait paroistre pour les interests de la Veritable E glise; il alla de Maison en Maison, pour persuader les plus obstinez, & n'épargna rien pour les toucher. Aussi réussi-t-il si heureusement, qu'il n'y en eut pas un qui ne promist d'abandonner l'Heresie, que ses Ancestres

GALANT. 221 s'estoient trouvez obligez de suivre, mais comme sa prefence estoit necessaire à Saint Jean d'Angely, il laissa M' le Marquis d'Argençon, Lieutenant General d'Angoutenant General d'Angou-lesme, pour tenir la main à l'execution des promesses que ces Peuples luy avoient faites de se convertir, à quoy ce Marquis s'employa avec beaucoup de conduite & de succez. M' de Gourgues estant arrivé à Saint Jean d'Angely, fit beaucoup de caresses au Ministre, & loua fort les Officiers qui avoient

si heureusement répondu au zele du Roy. Il se servit de toute sa prudence pour ramener au sein de l'Eglise ceux qu'une opiniâtreté extraordinaire avoit jusques là empeschez de se convertir; il ménagea leurs esprits, & les sceut engager par des manieres si douces & si efficaces, que tout ce qui restoit de Calvinistes en ce lieu là (dont le nombre estoit de trente Chefs de Famille, & de quatre cens Femmes ou Enfans) abjura encore l'Heresie, en moins de huit jours.

GALANT. 22

Je ne parle point de plus de cinquante Gentilshommes qui firent aussi leur Abjurarion volontairement. Plus seurs autres de ce Ressort ont renoncé depuis ce temps-là au Calvinisme, par les soins de M' Rousselet Lieutenant Criminel, qui estant Subdelegué de M' l'Intendant, imite en cette occasion toute sa douceur & toute sa fermeté.

M' de Gourgues aprés de fi heureux succés : travailla incessamment à reduire ceux de Taillebourg, de Saint Sa-

T iiij

224 MERCURE vinien, de Tonney-Charente, de Tonney-Bouthonne; de Matha, de Fontenay l'Abatu , & d'autres lieux circonvoisms, qui font de son département. L'opiniatreté étoit d'abord si grande dans quelques-uns de ce lieux. qu'il sembloit qu'on ne dû? rien esperer ; mais M' de Gourgues leur parla d'une maniere si douce, si charitable & si pressante pour les engager à recevoir les Inftructionsquileur estoient neces saires, qu'en peu de jours ils se convertirét en foule. Ainse

GALANI. 225 l'erreur fut entrerement banie de tous ces lieux là, aprés avoir regné avec un entier empire, par l'aveuglement presque invincible que l'heresie a causé à ceux qui l'ont receue avec la naissance.

Aprés que cét. Intendant eut terminé si heureusement les affaires qui l'avoient appellé en Xaintonge, il revint passer par Angoulesme, & la Rochesoucaud, où il, y avoit encore quantité de Religionaires des plus obstinez. Il trouva M' l'Evesque d'Angoulesme, qui penetré de ce

zele ardent qu'il fait éclater en toute occasion pour l'interest de l'Eglise, avoit commencé une Million. M' de Gourgues fit ausli-tost sçavoir aux principaux des Pretendus Reformez, qu'ils devoient consentir à se faire instruire; afin qu'en répondant par là au zele que le Roy avoit pour leur salut, ils suivissent l'exemple des Peuples' de la Xaintonge: Il n'eut pas de peine à les persuader, & ses soins surent aussi-tost suivis de leur Conversion. Il cur un pareil suc-

GALANT. 227 cés à Angoulesme, à Turenne, & à Argentac, où il ne fut pas plûtost arrivé, que tous les Religionnaires se rendirent avec empressement à l'Eglise, pour avoir la joye de faire leur Abjuration en sa presence.

Pendant que cet Intendant travailloit d'une maniere si avantageuse à la conversion des Religionnaires de son Département, Madame de Gourgues sa Femme secondoit parfaitement son zele, & l'on peut dire que par la seule sorce de ses raisons, elle

a eu la gloire de convertir à Limoges trois Demoiselles, fi fortement persuadées de leur Religion, que les plus éclairez n'avoient pû mesme venir à bout de les ébranler. C'est ainsi qu'elle a rendu veritable ce qu'un Pere de l'Eglise a die, qu'une Femme veritablement sage & vermeuse est tres-capable de combattre & de vaincre. Aussia-t-elle gagné les cœurs & l'estime de toute la Province. Toutes ces Conversions. & sur tout celles qui se sont faites à Saint Jean d'Angely,

GALANT.

doivent passer pour un Miracle, si l'on considere que l'Heresie de Calvin y avoit étably son siege d'une maniere si absoluë, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pust étre renversé en si peude temps. L'endurcissement des cœurs y faisoit prendre plûtost le party de vivre sans Religion, que de rentrer dans l'Eglise.Parler de conversion à ces obstinez, c'estoit les aigrir; & lors qu'on vouloit entrer en conference avec eux pour les détromper de leurs préjugez contre l'Egli-

se Romaine, non seulemene ils refusoient d'écouter, mais ils ne vouloient pas demander à Dieu les lumieres necellaires pour connoifire la verité. Cependant voilà ces Peuples convertis sous l'heureux Regne des Miracles, de leur bon gré, sans la moindre violence, & aprés des Conferences publiques sur tous les points dont ils ont fouhaité d'estre éclaireis. On ne peut douter aprés cela qu'ils n'ayent esté entierement convaincus des Veritez de la Religion Catholique,

GALANT 231

& en mesme temps, des erreurs de celle qu'ils viennent d'abandonner. Comme ils ne la quircent que parce qu'ils sont persuadez de sa fausseté, penvent-ils ouvrir les yeux sur l'heuseux estat où ils se trouvent, fams reconnoistre: qu'ils sont redevables de leur salut aux bontez du Roy, & sans se croire obligez de demander sans cesse au Ciel qu'il continuë à le combler de ses Benedictions, puisqu'il se sert si heureusement du pouvoir que Dieu luy a consié pour les arracher au De-

mon par une douce & sainte violence? Je ne vous ay fait aucun détail des Conferences. quise sont tenuës dans les autres Villes, pour obliger les Religionnaires à renoncer à l'erreur, parce qu'on s'y est fervy des melmes movens & qu'avant que de faire Abo juration ils ont reconnu lesfaussetez sur lesquelles ils avoient jusque, là fermé les yeux. The Lourning Lynn Il ne reste plus aucun Pre-

tendu Reformé dans la Ville de Niort en Poitou, & toutes ces Conversions sont deues à

GALANT. 233 M' de Fontmort, President & Lieutenant General, & à M' de la Teraudiere, Maire de la mesme Ville. Quoy qu'en cette occasion ils ayét fuivy les intentions de Sa Majesté, & qu'ils ayent pour son service tout le zele qu'un st grand Monarque peut inspirer aux plus empressez de ses Sujets, ce qu'ils ont fait ne laisse pas de marquer (qu'ils) estoient animez d'une ardeur route particuliere & toute sainte pour le salut des ames. Its ont fair voir aux plus obstinez Calvinistes, que la Decembre 1685.

234 MERCURE pluspart d'entre eux croyoiés aveuglément les faussetez que leurs Ministres imposoient à la Religion Catholique, sans qu'ils eussent jamais consulté aucun de nos Docteurs, & en les affeurant que s'ils les écouroient avec douceur & sans prévention ails se trouveroient heureusemét détrompez, ils les ont engagez à y consentir, Ces Con ferences ont en leur effer accoustumé. Les Calvinistes ont esté instruits; ils ont esté convaincus; ils ont vû clair dans les Misteres de la Foy.

GALANT. & ils se sont convertis, sans que de plus de cinq mille personnes, il en soit resté une leule qui fasse encore Profes. sion de la Religion Preten. due Reformée, Mr le President de Fontmorta esté si pénetré du plaisir que ce changement luy a caulé, qu'il a fait un seu de joye, ou quatre jeunes Demoiselles mia rent le feu à la teste de doux cone filles converties, & au bruit des Tambours & des Trompsites, In ac your déceis point cette Feste, ny la Statue du Roy que l'on avoir

236 MERCURE élevée exprés, & autour de laquelle trois cens Moufquetaires firent de continuelles décharges, & burent à la fanté de Sa Majesté avec le vin de plusieurs Fontaines qui couloient aux dépens de ce genereux President, qui avoit chez luy une Table de soixante couverts pour les perfonnes les plus qualifiées de la Ville, sans celles qui se trouverent encore en plufieurs endroits de son logis. Cette réjoissance le com muniqua dans toute la Ville, de sorte que l'on peut dire

GALANT. 237 que tous les Habitans burent ensemble ce soir là. La Noblesse de la Campagne, qui n'estoit pas encore conver-He, dit Qu'elle ne evoyoit pas que la Religion Pretendue Reformée fust en si grande horreur aux Catholiques, er qu'ils deussient avoir vant de joye de l'avoir aneantie; mais que puisque cela estoit, il falloit qu'ils se sissent instruire. Ils Yont fait, & ils se sont convertis; ainsi la conduite de M' de Fontmort a esté si heureuse, qu'il a fait des Conversions, par les actions

melmes qu'on auroit crû le

228 MERCURE moins capables de produire le fruit qu'on en a tiré; & ses plaisirs, ainsi que ses soins ont contribué à une réunion si souhaitée. Ce President voyant l'indigence de beaucoup de nouveaux Converus, a soulagé leur misere par de grandes charitez, & l'on vient d'apprendre qu'il a vendu son Carosse & ses Chevaux, afin de leux donner ce qu'il auroient pû luy couster par an. On peut conoître par là, que les Catholiques n'one pas moins de zele pour affil-

ter leurs Freres, qu'on a toû-

GALANT. 239
jours dit qu'en avoiét les Protestans, puisque les Partieuliers font des aumônes que
les Pretendus Reformez fai-

foient seulement en Corps. M le Duc de Noailles ayant fait scavoir aux Pretendus: Reformez de la Ville d'Alets. Capitale des Sevennes, qu'ils devoient se disposer à suivre l'exemple de Nismes, de Monpelier, & des autres Villes de Languedoc, en travaillant à fe faire instruire, M's Baudon & Deyrolles, qui estoient des principaux Religionnaires de cette Ville là agirent

avec ardeur, pour inspirer à leurs Confreres la soûmission qu'ils devoient aux ordres du Roy, à laquelle ils avoient esté eux-mesimes puissammet exhortez par leurs Altesses Serenissimes Monsieur le Prince & Monsieur le Duc, à qui appartient le Comté d'Alets. Leur remontrance porta tous les Protestans à s'assembler chez M' de Leuze de la Liquiere Avocat, où ils prirent une resolution generale de se faire Catholiques, & prierent mesme Mrs Baudon & Deyrolles d'en alker asseurer

GALANT. 241 M' le Duc de Noailles. Ces Deputez le virent à Nismes. & il leur marqua la joye qu'il avoit, non seulement de la nouvelle qu'ils duy apportoient, mais encore de ce qu'ils avoient beaucoup contribué à la resolution qui vemoit d'estra prise. Ils allerent austi rendre leurs devoirs à M' de Baville Intendant de la Province, qui leur sit un accueil cres-favorable.

Quelques jours aprés, M' le Duc de Noailles dont le zele pour l'interest de la Religion, & le service du Roy Decembre 1685.

242 MERCURE est infatigable, ayant sceu que sa présence pouvoit faciliter les Conversions dans les hautes Sevenes, partit de Nismes avec M' de Baville & vint coucher à Alets, où il apritavec joye que la fuite des Ministres de cette Ville là, qui avoient manqué au Serment public qu'ils avoiét fait de sacrifier leur vie pour soûtenir leur Religion, avoit beaucoup servy à détromper. ceux de ce party, & à leur faire connoistre les erreurs que ces mesmes Ministres seur avoient preschées. M.

GALANT. 243 de Noailles receut à Alets les Complimens de tous les Corps , & M' de Saint Auban, Juge d'Appeaux du Comté de la mesme Ville, le harangua à la teste des Officiers. Il luy dit, que si le prompt changement de toute la Ville d'A. lets faisoit connoistre la toute-puissance de Louis le Grand, il ne falloit pas une prudence moins consommée que la sienne pour venir à bout d'une entreprise de cette importance, er pour remettre dans te chemin de la verité, ces malheureux aveuglez à qui de faux gui.

des avoient fait prendre la voye

244 MERCURE du Mensonge ; que ces Brebis égarées n'avoient pas voulu pendant plus d'un Siecle éconter la voix de leur vray Pasteur, pour courir aprés ceux qui les trompoient par d'inuiles sermens de vouloir donner leurs vies pour el les; que la moindre crainte avoit fait évanouir ces Mercenaires, O que leur fuite ayant fait ouwrir les yeux aux Dévoyez, ils avoient connu leur égarement, Gr estoient rentrez avec plaisir dans la veritable route qu'ils devoient tenir pour leur falut; que voyant les precipices que la charité de nostre Auguste Monarque

GALANT: 245

roient incessamment d'avoir bien voulu travailler à leur bon heur. Il finit par les assurances de la joye que leur donnoit la presence de M' le Duc de Noailles, dont les grandes qualitez ne surent pas oubliées.

Ceux qui ont suivy autrefois Calvin, & qui en ont quitté les erreurs il y a plusieurs années, ont sait beaucoup de Conversions, parce qu'estant parsaitement instruits de l'une & de l'autre Religion, ils sçavent par

X iij

246 MERCURE quels endroits les Ministres ont toûjours abusé de la credulité de ceux qu'ils ont voulu ébloüir. Cela est arrivé à M' du Vigean Gouverneur des Pages de la petite Ecuriedu Roy, & qui a fait abjuration de l'herefie il y a environ vingt-cinq ans. Il étoit au mois de Novembre dans le haut Languedoc dont il est originaire, & comme on sçavoit que l'interest n'avoit point contribué à son changement, & qu'il passoit pour honneste-homme, on l'écouta sur quelques points de

GALANT. 247 Controverse. Il eut le bonheur de convertir la Femme la plus opiniâtre du Pays.avec toute sa Famille. Ces Conversions attirerent celles de plusieurs Gentilshommes des environs, & de cinq Demoiselles, qui selon les termes de la Lettre que j'en ay receuë, avec les noms de ces nouveaux Couvertis s'estoient vouez à la mortplûtost que de se resoudre à faire abjuration. C'est ainsi que par des coups imprévûs Dieu touche souvent les

plus obstinez.

X iiij

On ne peut donner trop de louanges à tous les Intendans de Province, qui n'ont rien oublié de ce qui pouvoit persuader aux Heretiques qu'ils avoient toûjours esté dans l'erreur. J'ay receu une ample Lettre, touchant ce que M' de Bezons Intendant de la Generalité d'Orleans, a fait en cette occasion dans tout son Département. Il y a parlé avec beaucoup de charité & de force, & la verité a eu dans sa bouche, tous les agrémens qu'il faut pour plaire, toute la force neces-

GALANT. 249

saire pour toucher, & tout le brillant possible pour éclairer. Ces paroles qui sont de Saint Augustin, sont employées dans la Lettre qui m'a appris ce que je vous mande. Je ne vous l'envoye point, parce qu'elle contient beaucoup d'autres choses dont je vous ay déja fait sçavoir une partie; mais la personne qui l'a écrite a tant d'érudition, & donne un si noble tour aux choses, que si j'en reçois encore quelques Lettres, j'auray soin de vous en faire part. Les Conversions ont aussi esté frequentes autour de Paris, & l'on n'y parle presque plusde Calvinistes. Les cinq dernières Familles Protestantes qui restoient à Nogent le Roy, y ont fait Abjuration entre les mains de M' Bouchet ancien Curé de cette Ville là.

Voicy les Déclarations qui ont esté publiées depuis un mois, & qui regardent ceux de cette Religion. Par l'Edit du mois d'Octobre dernier, qui en interdite l'Exercice dans tout le Royaume, il est

GALANT. 251 ordonné, que les Calvinistes qui se sont retirez dans les Pays Etrangers avant la Publication de cét Edit, rentreront dans leurs Biens confisquez, en cas qu'il reviennent dans quatre mois du jour qu'il a esté publié; & comme il pourroit survenir. quelques contestations entre ceux de qui les Biens seroient confisquez, & ceux qui en pretendroient la confiscation, au sujet du temps de leur retour dans le Royaume, le Roy toûjours équirable & plein de bonté pour

les Sujets, a déclaré, Qu'il luy plaist que les Pretendus Reformez qui se sont retirez avant la Publication de l'Edit du Mois d'Octobre, er qui en consequence de ce mesme Edit, y reviendrons dans le temps de quatre mois, seront obligez de déclarer qu'ils sont de retour, & d'en prendre Acte, qui leur sera donné sans aucuns frais, par les Baillifs ou leurs Lieutenans aux Bailliages & Senechaussées, dans le ressort desquels seront situées leurs Maisons of demeures ordinaires, & en leur absence, par les Officiers qui sont aprés eux suivant l'ordre du Tableau.

GALANT. 253

Il est porté par une autre Déclaration, Que sià l'avenir quelqu'un des Pretendus Reformez vient à déceder, ses deux plus proches Parens, ou à leur défaut, ses deux plus proches Voisins, seront tenus de le déclarer aux Juges Royaux, s'il y en a dans les lieux où il faisoit sa demeure, ou aux Juges des Seigneurs, & de signer sur le Registre que ces mesmes Juges en tiendront. C'est ce qui a esté ordonné avec beaucoup de prudence, puisque les Temples qui restoient à ceux de cetre Religion, ayant esté dé-

molis, & les Consistoires où l'on tenoit les Registres de leurs déceds, supprimez en consequence de l'Edit d'Octobre, le défaut de ces Registres rend incertain le jour de leur mort. Ainsi sans cette nouvelle Déclaration, les Catholiques qui auroient interest, à sçavoir le temps où cette mort seroitarrivée, demeureroiét privez de la preuve établie par les Ordónaces, & seroient reduits à la preuve par témoins, qui ne se peut faire que par une longue procedure, & beaucoup de frais.

GALANT. 255 Je vous ay déja mandé, que le Roy par sa Declarazion du 20. Janvier 1685. a. voit ordonné que les Conseillers de sa Cour de Parlement, faisant profession de la Religion Pretenduë Reformée, ne pourroient connoistre des, Procez Civils & Criminels, ausquels les Ecclesiastiques & les nouveaux Convertis auroient interest. Comme leurs fonctions dans ces Charges vont estre inutiles, parce que la pluspart des Pretendus Reformez sont réunis à l'Eglise, & qu'il n'y a pres-

que point de procez,où quelques nouveaux Convertis ne soient Parties principales on intervenantes, Sa Majesté a ordonné par son Arrest du Conseil d'Estat du 13. Novembre, Que les Conseillers de sa Cour de Parlement de Paris, qui se trouveront faire encore profession de la Religion Protendue Reformée, remettront incessamment entre les mains du Receveur de ses Revenus casuels, leur Procuration ad Resignandum, de leurs Offices, qui leur seront rem_ boursez par ce Receveur sur le pied de la fixation. Ils n'ont au-

GALANT. 257 cun sujet de se plaindre, puisqu'il n'est pas juste que des Officiers de cette qualité, qui devroient par leur exemple, exciter le reste des Sujets du Roy qui persistent dans l'erreur, à rentrer dans l'Eglise, & qui cependant refusent eux-mesmes les Instructions qui leur sont offertes pour reconnoistre la veritable Religion, demeurent plus longtemps dans la dignité où les élevent ces Charges.

l'ajoûteray à cela, que Mi de la Reynie, Lieutenant General de Police, ayant Decembre 1686.

Digitized by Google

258 MERCURE esté averty qu'au prejudice des Défenses faites aux Pretendus Reformez, par l'Edit du mois d'Octobre, de plus s'assembler en aucun lieu ou Maison particuliere, pour l'exercice de leur Religion sous quelque pretexte que ce puisse estre, quelques personnes de celles qui se disent estre encore de la Religion Pretenduë Reformée, se rendoient à certains jours dans les Maisons de divers Ambassadeurs & Ministres Etragers, pour y faire l'Exercice

qui leur a esté défendu ; ce

GALANT. 259 Magistrat dont le zele est toûjours actif & vigilant, a fait réiterer ces melmes Défenses, sous les peines portées par ce mesme Edit, enjoignant aux Commissaires du Chastelet chacun dans leurs Quartiers, de tenir la main à l'execution de son Ordonnance, qui a esté publiée par toute la Ville.

Toutes ces Déclarations, & tous ces Edits sont une suite des grands soins que le Roy prend pour le falut de ses Sujets Protestans, & comme on en voit chaque

Υij

jour les fruits, je n'en parleray point davantage. Je vous diray seulement que les Conversions generales & particulieres continuent tous les jours d'une maniere qui fait voir que ceux qui se rendent, font entierement convaincu des erreurs où ils renoncent. C'est ce qui vient de paroistre dans la Conversion de Messire Alexandre l'Huillier, Seigneur de Chalendos en Brie, qui a fair abjuration à Rebé entre les mains de M'l'Abbé de la Salle Aumônier du Roy. Il est d'une

GALANT. 261

Famille aussi illustre qu'ancienne, & recommandable: par beaucoup de grandes Alliances. M' Foran, qui est le plus ancien Capitaine des Vaisseaux du Roy, a fait aussi Abjuration entre les mains de M' l'Archevesque de Paris. La maniere dont cét Illustre Prelat a secondé le zele de Sa Majesté pour le salut des ames, est une chose incroyable. Il ne s'est prefque point passé de jour depuis quelques années, qu'il n'ait contribué à la Conversion de quelqu'un, ou qu'il

n'ait receu quelques Abjurations. Entre legrand nombre de Conversions qui se sont faites en cette Ville depuis un mois, il y en a eu une tres-remarquable. C'est celle de Mr d'Imecourancien Colonel. De neuf Fils qu'il a, tous dans le service, il y en eut sept qui firent Abjuration avec luy ces jours passez entre les mains du Pere Gaillard Jesuite. Les deux autres qui sont en des lieux fortéloignez, s'y font fait instruire. & on les en croit partis pour venir icy faire la mesme

GALANT. 263

Abjuration. Le jour de Noël M' Hervard nouvellement converty, rendit les Pains-Benits à la Grand' Messe, ce qui fut un grand sujet de joye pour les Catholiques, & mesme pour les nouveaux Convertis.

Quoy que j'aye parlé des Conversions qui se sont faites en beaucoup de Villes; je ne laisseray pas de vous en donner des détails dans mes autres Lettres, non pour vous apprendre qu'on s'y est converty puisque vous le sçavez, mais pour vous faire

264 MERCURE sçavoir de quelle maniere les choses s'y sont passées, & que les Pretendus Reformez n'ont abjuré qu'apres avoir esté pleinement instruits & convaincus des Veritez de la Religion Catholique, & des érreurs de la Protestante. Je commenceray par ce qui s'est fait à Alencon, dont j'ay déja quelques Memoires. J'espère en recevoir de beaucoup d'autres Villes, & alors je vous entretiendray à fonds de la conduite qu'on y a tenue touchant les Conversions. Un détail

détail historique lors qu'il aprend quelque chose de nouveau, est toûjours estimé bon, mesme long-temps aprés que les faits dont il traite sont arrivez.

On seroit surpris de voir qu'il se fait en si peu de temps un si grand nombre de Conversions, & l'on pourroit croire que ceux qui les font n'ont pas eu le loisir d'examiner la Religion qu'ils embrassent, si depuis neuf ou dix ans que Sa Majesté travaille à ce qu'Elle vient de finir heureusement tou-

chant cette grande réunion, chacun n'avoit pas commencéà chercher des lumieres, pour se preparer à prendre le party qu'il voyoit bien, qu'il suivroit un jour. C'est ce, qui a fait que les principaux Negocians de la Ville de Paris, faisant Profession de la Religion Pretenduë Reformée, ayant esté assemblez par l'ordre du Roy en l'Hôtel de M^r le Marquis de Seignelay Secretaire d'Estat, en presence de M' de Harlay Procureur General, de M' de la Reynie Lieutenant

GALANT. 267 General de Police, & de M' Robett Procureur du Roy, déclarerent qu'ils estoient resolus de se réiinir incessamment à la Religion Catholique, selon la Profession de Foy qui a esté dressée par M' l'Archevesque de Paris, & donnerent ensuite un Acte de cette résolution, signé de soixante & onze personnes, à M' le Marquis de Seignelay. Ce Marquis qui sçavoit les sentimens de la pluspart avant qu'ils vinssent chez luy, & qu'ils avoient tra-vaillé à se faire instruire, leur

marqua d'une maniere obligeante, & d'un air tout engageant, la satisfaction que le Roy avoit euë de la disposition ou cè Monarque sçavoit qu'ils estoient, & leur fit comprendre, que quoy qu'ils eussent agy pour eux-mesmes en travaillant pour leur salut, Sa Majesté ne laisseroit pas de reconnoistre ce qu'ils avoient fait, lorsque l'occasion se presenteroit de faire quelque chose pour eux. Depuis cette Assemblée, plusieurs autres Chefs de Familles de la mesme Religion,

GALANT. 269 ont déclaré qu'estant convaincus de leurs erreurs, ils estoient prests de les abjurer. On dressa en mesme temps un Acte de cette Déclaration, & ils le signerent. Quelques jours auparavant Mr. le Nonce avoit presenté au Roy un Bref par lequel Sa Sainteté luy exprimoit l'extrême joye qu'Elle ressentoit de la révocation de l'Edit de Nantes, dont on se prepare à faire des réjouissances à Rome. Il est dit du Roy dans ce Bref, qu'il est veri-

tablement le Roy Tres-

Chrestien, & que l'Eglise mettra dans ces Registres ce qu'il vient de faire pour Elle. L'Eloge de Sa Majesté sur la révocation de cet Edit, a esté prononcé dans toutes les Harangues qui se sont faites à toutes les Ouvertures des Parlemens de France & des autres Cours de Justice. Vous trouverez dans la suite de la Lettre de M' Allard dont je vous envoiay le commencement le mois passé, ce qui s'est dit au Parlement de Grenoble sur ce Sujet.

igitized by Google

GALANT. 271

5525 525 55:555 5255

SUITE D'UNE LETTRE de M'Allard, ancien President en l'Election de Grenoble.

Onsieur de Saint André, Marquis de Virieu, premier President au Parlement de Grenoble, harangua à l'Ouverture de la Saint Martin, d'une maniere si judicieuse en si éloquente, qu'il fut admiré de tous ceux qui remplissoient la Chambre d'Audience. La matiere de son Discours, sut l'Eloge du Roy, Ziiij

272 MERCURE qu'il sit voir estre le Justinien, le Constantin, de le Theodose de nostre Siecle, par les Loix qu'il a établies, par ses soins à détruire l'Heresie dans son Royaume, 😸 par la Paix universelle qu'il a donnée à toute l'Europe. Il s'étendit sur l'utilité de ces Loix, sur les charmes de la réunion de tant de Sujets en une mesme Eglise, & sur le bien de cette Paix. Il s'attacha particulierement à louer les moyens doux & paisibles dont s'est servie SaMajesté pour rame. net tant de monde égaré, Es montra comment depuis plusieurs années Elle avoit fait connoître ses

GALANT.

pieuses intentions; comment elle avoit réveillé par ses Edits, ses Declarations, & les Arrests de fon Conseil, ces malheureux endormis dans leurs erreurs, & en_ sevelis dans les ténebres de l'Heresie; comment par des démarches de Pere plûtost que de Roy, elle avoit tâché de les attirer à la verité; & comment par des sollicitations & des récompenses, plûtost que par des rigueurs & des peines,Elle les avoit voulu faire rentrer dans la Religion de leurs Peres. Ce sage Magistrat n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire un parfait Panegyrique, & dans

274 MERCURE une ample matiere, il trouva dequoy remplir un Discours éloquent, : agreable, bien suivy, avec une grace & une action digne de celuy qui le prononçoit. C'est ainsi que toutes les années il s'acquitte d'un employ attaché à sa Charge , qui fait dire à tout le monde que personne n'en pouvoit estre plus digne que luy. Vous sçavez sans doute qu'il est petit Fils du costé ma-- ternele de Pompone de Belliévre Chancelier de France ; & qu' Ar-

tus de Prunier de Saint André son Ayeul Paternel, possedoit la mesme Charge dans un temps où les Guerres civiles de la Religion

GALANT. 275
demandoient que cette Place fust
occupée par un Homme vigilant,
prudent & sçavant, & il témoigna de l'estre veritablement en
plusieurs occasions.

Le 14. dumesme mois de Novembre, Messire Estienne le Camus Evesque de Grenoble, dont la Famille a toûjours esté attachée à celle de le Tellier, & qui a receu en particulier de feu M' le Chancelier, des témoignages publics de son estime & de sa protection, fit faire un Service solemnel dans son Eglise Cathe. drale pour l'ame de ce grand Homme, & il y officia.

Le 15. le Parlement sit saire extraordinairement un pareil Service dans l'Eglise Collegiale de Saint André de la mesme Ville, où il assista en Corps de Cour, témoignage certain de la veneration qu'il conserve pour ce grand Chef de la Fustice, puisque jamais il n'avoit fait une semblable Ceremonie pour aucun Chancelter de France, ayant efté convié pour celle cy par le zele particulier de son premier President.

Le 16. la Chambre des Com. ptes en fit faire autant dans la

mesme Eglise.

Le 17. le Chapitre de cette

GALANT: 277

Eglise sit aussi un pareil Service, en reconnoissance de la Justice que cet illustre Mort luy avoit renduë en 1684, en un Procez qui luy estoit important, es qu'un pretexte de Régale leur avoit suscité.

Tous ces Services ont esté faits, le Chœur de ces deux Eglises tendu de noir avec des lez de velours, sur les quels estoient de distance en distance les Armoiries de M' le Chancelier, es au milieu du Chœur a toûjours paru un Mausolée couvert d'un Dais de velours noir, le tout parfaitement bien illuminé.

Les Officiers servans dans la

Chancellerie prés du Parlement, assisterent aussi à un autre Service qu'ils firent faire ce mesme jour en l'Eglise de Sainte Claire. Je sais, Monsieur, vostre, & ...

Tant de marques de veneration, de douleur & d'amour qui ont éclaté de tous costez pour ce grand Homme, ne peuvent estre mieux suivies que de la derniere Medaille qui en a esté frappée; je vous l'envoye gravée, afin qu'elle réveille dans tous les cœurs un souvenir qui y doit durer eternellement.

Je ne vous ay point parlé

GALANT. 279 du Chapitre general qui a esté tenu depuis deux mois dans l'Abbaye de Cluny, parce que les circonstances ne m'en estoient pas connuës. Cette Abbaye a esté fondée en 910. par Guillaume Duc d'Aquitaine. Les Monasteres qui s'y soûmirent en mesme temps, attirez par la sainteté de cette Maison, formerent presque aussi-tost une Congregation, qui fut la premiere de l'Ordre de Saint Benoist. Cette Congregation a esté le soûtien de l'Eglise pendant deux cens ans, & luy a

fourny quatre Papes, & une infinité de grands Hommés. Elle avoit commencé à déchoir du temps de Saint Bernard, & depuis on a fait de temps en temps divers efforts pour luy rendre son premier lustre, mais on peut dire que ç'a esté inutilement. Le defaut de Chapitres generaux, sur tout dans ces derniers temps, a esté en partie cause de ce relâchement. C'est ce qui obligea le Roy, toûjours fensible aux maux de l'Eglise, & toûjours appliqué à y procurer les remedes, d'en faire

Digitized by Googl

GALANT. 282

tenir deux à Paris en 1676. & 1678. pendant la vacance de l'Abbaye de Cluny. Dans ces deux Chapitres, on fit de sages Reglemens, qui nean. moins n'ont pas eu tout le succés que l'on s'en estoit promis, quelque zele & quelque application qu'ayent eu pour cela les Commissaires que le Roy avoit nommez pour y assister de sa part.

M' le Cardinal de Bouillon ayant esté depuis élû Abbé de cette Abbaye, & par là estant devenu Chef, Superieur, & General Admini-Decembre 1686. Aa

282 MERCURE strateur de tout l'Ordre, a crû ne pouvoir mieux commencer son Administration. que par la tenuë d'un autre Chapitre, dans lequel on pust prendre les mesures necessaires pour entrer en execution des Reglemens des deux précedens, en former de nouveaux, s'il estoit besoin, & enfin parvenir à une sainte Reformation. Il le convoqua au Dimanche 21. du mois d'Octobre dernier, dans l'Abbaye de Cluny, où l'on ne s'estoit point assem-blé en corps de Chapitre de

GALANT. 283

puis celuy que Dom Claude de Gurse Abbé Regulier de cette Abbaye, tint en 1600. Plusieurs Abbez, Prieurs, Officiers, & autres Religieux de cet Ordre', se rendirent de toutes les Provinces du Royaume, à cette Assemblée, dont l'ouverture se fit par une Messe du Saint Esprit, solemnellement celebrée par ce Cardinal, en habits Pontific caux.

Tous les Religieux, mesme Jes Prestres, communierent de sa main, aprés s'estre donnez le baiser de paix les juns

Aai

aux autres, & avoir porté à l'Offrande le Pain dont ils devoient communier. Le Chantre presenta le Vin en ceremonie. Tous les Officiers de l'Autel communierent aussi sous l'espece du Vin, suivant le premier usage de l'Eglise, qui a toûjours conrinué dans ce celebre Monastere; ce qui peut estre de quelque edification pour les nouveaux Convertis, qui doivent connoistre & estre convaincus par là combien l'Eglise est éloignée d'avoir pour l'usage de la Coupe, les sen-

GALANT. 285 timens que luy imputent les Ministres Protestans, puisque quelques raisons qu'ait euës le Concile de Trente de déclarer qu'elle n'erre point, quand elle ne donne aux Laiques la Communion que sous l'espece du pain, on voit bien neanmoins qu'elle veut bien conserver toûjours en quelques' Eglises l'usage de la donner encore sous

Aprés la Messe M¹ le Cardinal de Boüillon, revêtu de sa Chappe rouge, passa par le milieu du Chœur, où tous les

celle du vin.

Religieux l'attendoient, & alla au Chapitre suivy premierement des six Enfans de Chœur, puis des Abbez & de Prieurs & enfin de tous les Religieux. Là un Religieux du Monastere sit un Discours en Latin, qui fut suivy d'un autre de ce Cardinal. dans lequel il fit connoistre avec beaucoup d'éloquence & de pieté le relachement où la Discipline de l'Ordre estoit tombée, témoignant sa douleur de l'état où il le voyoit, & empruntant pour l'exprimer, les paroles des

GALANT. 287 Prophetes, lors qu'ils déplorent la ruïne & la désolation de Jerusalem, ce qu'il sit d'une maniere vive & touchante, ayant exhorté ensuite avec beaucoup de force tous les Religieux à rentrer dans la pureté de la Regle de Saint Benoist, & à reprendre l'esprit & les Institutions. primitives de cét Ordre, autrefois la gloire & la splendeur de l'estat Monastique, ainsi que la joye & l'édification de toute l'Eglise. On 1ût ensuite les Noms des Définiteurs du Chapitre prece-

dent, qui sortirent en mesme temps avec M' le Cardinal de Boüillon, suivy des six Enfans pour aller dans le Définitoire, afin d'y élire de nouveaux Définiteurs; & pendant ce temps on lût les noms des Religieux de l'Ordre qui estoient morts depuis le dernier Chapitre, & on sit pour eux les Prieres ordinaires. M' le Cardinal de Boüillon accompagné des Définiteurs du Chapitre precedent, & toûjours suivy des Enfans de Chœur, estant revenu du Définitoire, on publia

GALANT. 289

publia les nouveaux qu'on venoit d'élire, & ensuite on alla au Définitoire, où tout le monde mangea maigre; mesme les Anciens, qui par un certain mouvement de pieté, ne voulurent point, malgré leurs dispenses, user de viande dans un lieu consa: cré par l'abstinence de leurs Peres, & dans lequel un contraire usage n'avoit jamais encore esté introduit à quoy ils furent mesme portez par l'exemple de Mr le Cardinal de Bouillon, qui se trouva aush bien qu'eux au Decembre 1685.

Réfectoire, où il sit toutes les fonctions, ayant dit le Benedicite & les Graces que l'on finit dans le Chapitre, où l'on alla au fortir du Refectoire, en chantant le Mi, serere. L'aprés-midy les nouveaux Définiteurs s'assemble. rent pour la premiere fois, & éleurent les Officiers du Chapitre; sçavoir deux Secretaires pris du nombre mesme des Définiteurs, deux Auditeurs des Causes, deux Auditeurs des Excuses, & deux Portiers, Ces Définiteurs sont au nombre de

11:

GALANT. 291 quinze, choisis d'entre les Abbez ou Prieurs de l'Ordre, ou Officiers de l'Abbave de Cluny, & ils agissent toûjours comme Déleguez du Saint Siege, selon les Bulles des Papes; en sorte que tous les Statuts & tous les Decrets qu'ils forment pour le Reglement de la Discipline de l'Ordre, font revêtus de l'Authorité Apostolique. Il y en avoit huit pris du Corps des Anciens, & sept de celuy des Reformez ; & à cela prés , il y a toûjours eu fort peu de difference entre les deux Ob-

山山山

Bb ij

servances pendant tout le Chapitre, puisqu'ils ont pris tous dans l'Eglise, dans le Chapitre, dans le Refectoire, & dans les autres lieux d'Assemblée, le rang de leur Vesture indifferemment, & fans autre distinction d'Observance que celle de l'Habit & de la Tonsure, surquoy jusques icy on n'a pû encore établir d'uniformité.

Le Lundy & les deux jours suivans, on tint le Désinitoire soir & matin. L'on y prit plusieurs Déliberations avantageuses au bien de l'Or-

GALANT. 293

dre; & entre autres le nouveau Breviaire de cét Ordre. dont le projet avoit esté loüé & approuvé déja dans les precedens Chapitres. Il fut presenté tout imprimé par Dom Paul Rabusson Souschambrier de l'Abbave de Cluny, & Dom Claude Devers Trésorier de la mesme Abbaye, & trouvé conforme à la Regle de Saint Benoist, à l'esprit de l'Eglise, aux Decrets des Conciles, aux Capitulaires de nos Roys, & à l'intention des Papes, & particulierement de Paul V. Bbiij

Le Jeudy on ne tint point le Définitoire, parce que c'estoit le jour de la Dedicace de l'Eglise de Cluny. Le grand Prieur de l'Abbaye fit l'Office, & la Messe fut celebrée selon les Ceremonies de l'Ordre. Le Vendredy on continua le Définitoire, & l'on élut le Procureur General de l'Ordre & les Visiteurs des Provinces. Le Samedy aprés midy on conclut le Chapitre par la lecture des Statuts, & par la Benediction que donna M! le Cardinal de Bouillon.

GALANT. Plusieurs Personnes des environs se sont trouvées à l'Ouverture de ce Chapirre, entrautres -M' l'Evesque de Chaalons fur Saone, le Prieur des Chartreux de Lyon, & quelques Jesuites de la mesme Ville, M'l'Abbé de Septfonds, M' le Doyen de l'Eglise d'Autun, quelques Chanoines de Tournus, & M' de Santeuil Chanoine Regulier de l'Abbaye de Saint Victor de Paris, dont les Hymnes qu'il a composées pour le nouveau Breviaire de Cluny, furent leues dans le Défini-

, Bbiiij

296 MERCURE toire avec reconnoissance & avec applaudissement.

Dans ce mesme temps tous les Heretiques de la Ville de Cluny desabusez des erreurs de leur Religion, par M' le Cardinal de Boüillon, & instruits des veritez de la nôtre', firent abjuration de l'heresie entre les mains de Dom Claude de Brou Archidiacre de Cluny, en presence des Curez & des Officiers de la Ville.

Le 6. de ce mois, Madame, la Duchesse Royale, accoucha d'une Princesse sur les

GALANT. 297 trois heures du matin. Monsieur le Duc de Savoye dépescha aussi-tost Mr le Marquis de la Pierre pour en porter la nouvelle à la Cour de France, & Madame la Duchesse Royale nomma aussi Mr le Comte de Govon pour la porter à Monsieur. Le 12. Mr le Marquis de la Pierre fut presenté au Roy par M^r le, Marquis de Ferreiro Ambafsadeur de Savoye. Je vous ay déja parlé de luy dans quelqu'une de mes Lettres. Il est Gentilhomme de la Cham-

bre de Son A. R. de Savoye,

Maréchal de Camp dans ses Armées, & Colonel du Regiment de Piémont. Il a fait beaucoup de diligence, afin d'annoncer le premier au Roy & à Monsieur, l'heureux Accouchement, qui faisoit le sujet de son voyage. C'est le mesme qui a eu l'honneur dans les dernieres guerres, de commander les quatre Regimens d'Infanterie que Monsieur le Duc de Savoye avoit en France, & que le Roy fit Brigadier. Il a fair plusieurs Campagnes en cette qualité; & la maniere dont

GALANT. 299 il a servy, luy a acquis l'esti: me du Roy,& l'amitié de tous les Officiers. Aussi Sa Majesté luy fit elle l'honneur de luy dire que Monsseur le Duc de Savoye ne pouvoit luy envoyer une personne qui luy fust plus agreable; & comme. il est fort connu à la Cour, il en receut mille caresses: Monsieur, pour marquer la joye que luy causoit la nouvelle que ce Marquis luy avoit apportée, fit choix dés' le lendemain de M' le Comte de Tonnerre, premier Gen-

tilhomme de la Chambre.

300 MERCURE pour aller complimenter de sa part leurs Altesses Royales de Savoye; & le Roy a nommé depuis pour le même sujet M' le Marquis d'Ursé, Lieutenat de ses Gardes du Corps.

Je vous ay mandé que Mr le Goux de la Berchere, Marquis d'Inteville, Comte de Rochepot, & premier President au Parlement de Dauphiné, avoit laissé de grands biens à l'Hospital de la Charité de Paris. Il est vray qu'il l'a fait Legataire universel de tous ses biens, aprés qu'on aura payé ses debtes & ses

GALANT. 201 legs particuliers. On trouve queses debtes montent à plus de vingt-cinq mille livres, & ses legs particuliers à deux cens quinze mille livres. Ainfi cet Hospital n'a encore tiré aucun avantage de ce legs, qui a fait tant de bruit par toute la France. Au contraire, ce mesme legs qui ne soulage en aucune sorte les besoins pressans où il se trouve, l'a privé de beaucoup de secours & d'aumônes qu'on y faisoit, & qui ont cessé depuis ce temps-là; en quoy il souf-

fre beaucoup, puisque son

ps

principal soutien est fonde fur les charitez des gens de bien, qui croyent que ce legs universel l'a mis à couvert de tous befoins. On sera persuadé que cela n'est pas, si l'on fait reflexion qu'il est partagé avec les heritiers de M'de la Berchere, qui en doivent avoir plus de la moitié. Ce qui en doit revenir à cet Hos pital, consiste en effets qui ne seront pas faciles à recouvrer, & dont il y en a un de prés de cent mille livres, qui est tout-à-fait perdu. On asseure que si quelqu'un vou-

GALANT. 303

loit traiter des pretentions de cet Hospital, il les cederoit, pour cent mille frans. Il ne se croit pas pour cela moins redevable à son Bienfaicteur, qui a cru luy faire de grands avantages.

La Troupe du Roy a donné plusieurs Representations d'une Comedie intitulée, Les Façons du Temps. Comme on ne dit point le nom de l'Autheur, j'observeray là-dessus le silence que sa modestie veut qu'on garde. Elle est d'un Homme du monde, qui en sçait les manieres, & de 304 MERCURE qui mesme des personnes de distinction & de naissance, veulent bien recevoir des préceptes pour apprendre à vivre. Cette Piece a d'abord esté traitée comme le sont celles qu'on estime assez pour les critiquer, car chacun sçait que l'on ne se donne pas la peine de censurer, ce quel'on frouve tout-à-fait méchant. Aprés avoir essuyé la critique de ceux qui ne voyent les Ouvrages nouveaux que pour en chercher les endroits foibles, elle a esté joüée à la Cour, où elle a receu un

GALANT. accueil plus favorable, & où! parmy les suffrages illustres qu'elle a eus, elle en a merité de personnes reconnuës & estimées, pour n'avoir jamais déguisé leurs sentimens. Le Public desinteressé l'a veue ensuite. Il s'y est fort diverty, & les Assemblées ont esté nombreuses. Comme elles font le plus grand succés des Pieces, on peut dire que celle-cy a eu beaucoup d'Approbateurs, puis qu'elle a toûjours eu des Auditeurs en

Je ne puis encore vous par-Decembre 1685. Cc

306 MERCURE ler d'Alcibiade, Tragedie nouvelle de l'Autheur d'Andronic. Elle sera representée a. vant que ma Lettre parte, mais ma Lettre sera finie avant qu'on la jouë. Cependant je puis vous dire d'avance, que cette Piece qui a esté leuë à beaucoup de Connois seurs, est tellement estimée qu'elle doit avoir un tresgrand succés.

.M' le Comte de Lobkovits, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, a eu sa premiere Audiance du Roy à Versailles.Il y fut conduit par M'de

GALANT: 307 Bonneuil Introducteur des Ambassadeurs, dans les Carosses de Sa Majesté, & suivy de plusieurs des siens fort magnifiques. Sa livrée estoit tres riche, & les habits de ses Pau ges & de ses Estafiers estoieno garnis de deux galons d'argent, aux deux costez d'un galon de velours. Cet Envoyé avoit un Juste-au-corps enrichy de pierreries, avec um Cordon de diamans, & une grosse attache au retroussis de son Chapeau. Il sit son Compliment au Roy en Lan

gue Françoise.

Cc ij

M' Richer Greffier en Chef de la Chambre des Comptes, a esté nommé Trésorier des Parties Casuelles, à la place. de M' Foin, qui estant cydevant Greffier du Conseil, est presentement Secretaire du mesme Conseil à la Place de M' de Bochameil, aujourd'huy Surintendant des Finances de Monsieur, & M' a la Charge de Greffier du Conseil que possedoit Mr Foin.

Le Roy a gratifié M' Picon d'une Pension de deux mille écus, pour les services

qu'il luy a rendus fous M' Colbert & fous M' Pelletier, Controlleur General des Finances.

Le Mariage de M' le Ducde la Meillera y e, qui se devoit faire à Besançon le lendemain de Noël, suivant ce que. je vous ay marqué dans un des Articles de cette Lettre, y a esté fait quelques jours auparavant. Ce jeune Duc est bien fait de sa Personne, & d'une adresse distinguée dans toutes sortes d'Exercices. Il a beaucoup d'esprit, de douceur, & d'honnesteté dans

igitized by Google

fes manieres, & les sentimens fort élevez. Il parle bien & tourne une Lettre aussi agreablement qu'on le peut faire. Voicy celle qu'il écrivit de Besançon à Mademoiselle de Duras dés qu'il eut aprisque le Roy avoit signé leur Contrat de Mariage.

ADEMOISELLE;

Je suis dans une extreme impatience de sçavoir quelle part vous prenez à mon bonheur. Si vous y consentez d'aussi
bon cœur que je m'y abandonne,
je me trouve par avance le plus

GALANT.

heureux des hommes. Il ne manqueroit rien à ma joye si on ne m'estoit pas la liberté de vous aller trouver. Ie ne sçaurois m'accommoder de l'obligation où l'on me met de vous attendre. Vous ne sçauriez, Mademoiselle, venir à moy auss viste que j'irois à vous; mon repos dépend de ma voir en estat de vous assurer moy-mesme que je veux estre toute ma vie Vostre, &c.

Mademoiselle de Duras, presentement Duchesse de la Meilleraye, est aussi formée à quatorze ans, que le sont à vingt les personnes

212 MERCURE les mieux faites. Elle a cette belle taille, ce grand air, & cette bonne mine qui semble inseparable de tous ceux. qui portent le nom de Duras. Elle a le teint parfaitement beau, les yeux noirs, grands & bien fendus, la bouche des mieux taillées, & un bas de visage des plus reguliers. En un mot il y a peu de Dames, à qui la Nature ait esté plus favorable La douceur qui luy est naturelle est répandue dans tout son air. Elle a une bonté obligeante pour ceux qui sont

moins

GALANT. 313 moins qu'elle, & dans un âge où l'on ne sçait guerre comment il faut se servir d'un bon esprit, elle fait du sien des usages dont tous ceux qui luy parlent sont contans. Elle a esté nourrie en Religion, mais des qu'elle a paru dans le monde, elle a fait voir qu'elle estoit faite pour y estre aussi distinguée par ses manieres, qu'elle doit l'estre par son rang & par sa naissance. M' le Mareschal Duc de Duras son Pere, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté, est Decembre 1685.

214 MERCURE d'une naissance si illustre & si distinguée, qu'il est inutile d'en parler. Il est Neveu de feu M' de Turenne. Tous les Princes Souverains d'Allemagne sont ses plus proches Parens, & il trouve parmy des Testes couronnées autant de Cousins & de Neveux, que la pluspart des autres Familles en comptent

lité égale. Je vous envoye un second Air, qui peut servir de Chanson à boire.

parmy des gens d'une qua-

tized by Google

GALANT. 315

AIR NOUVEAU.

ile

Ø

11

Ille sujets de jalousie M'obligent de quitter Sylvie,

Et ne le pouvant sans secours, C'est à Bachus qu'il faut avoir recours. Mais si ce Dicu me devient savorable, S'il me charme de sa liqueur, Helas! au sortir de la table, Que faut-il faire de mon cœur?

Voicy deux Enigmes nouvelles, dont la premiere est de M' Rault de Roüen, & la seconde de M' Diéreville du Pont-l'Evesque. Vous trouverez dans le xxxII. Extraordinaire qui se débitera sur la D d ij 316 MERCURE fin du mois prochain, les noms de ceux qui ont expliqué les deux dernieres.

ENIGME.

Te fau un furieux gourmand. Fe porte une grande bedaine. Souvent plus farcie & plus pleine Que la pance d'un Allemand.

Mais quoy qu'avec soin on s'empresse

De me fournir de bons repas,
Où les plus dégoûtez trouveroiene
des appas,
On ne voit pas que j'en engraisse.

Fait on quelque fameux Régal, J'ay coûtume souvent d'estre de la partie;

GALANT: 317

La Table la micux assortie, Sans moy seroit peus-estre mal.

ő

Quand une fois j'ay pris ma place,
j'y fais alors du quant-à-moy,
Et pour priere ou pour menace
Io n'en sortiroù pas, quand je verrou un Roy.

AUTRE ENIGME.

B' Eautez dont la blancheur peut
effacer les lis,
Nom sommes plusieurs Sœurs d'un
teint égal aux vôtres,
Qui tenous dans nos fers (sans mépriser les autres)
Les Amans les plus accomplis.
L'amour qu'on a pour nom est pourtant
fort commune;
Et le plus fidelle amoureux

D d iij

- Digitized by Google

318 MERCURE

Ne sçauroit se contenter d'une, Il faut qu'il en ait toûjours deux. Pour le charmer nous sommes sines, Et nous pouvons dire de plus

Qu'on en trouve entre nous quelqu'unes de malines,

Ayant des yeux autant qu'Argus, Nous n'avons pourtant point de teste,

Et nous n'avons jamais qu'un pied, Mais qu'importe, cela nous fied, Et nous pouvons aider à faire une

conqueste.

Avec cette proprieté, Voyez la cruauté des hommes, Le meilleur au semps où nous sommes,

Nous réduit à l'extrémité.

Je n'ay point douté que l'Histoire des Troubles de Han-

GALANT. 219 erie que je vous ay envoyée. ne dust vous causer autant de plaisir que vous me marquez en avoir receu de cette lecture. Il y a un si grand nombre d'années que les Desordres arrivez dans ce Royaume font l'entretien de toute l'Europe, qu'il est difficile que les personnes les moins curieuses ne soûpirent d'en apprendre le commencement & les progrez. La Conspiration des quatre Comtes qui ont esté execuzez pour seur révolte, y est amplement traitée, & peut-

Dd iiij

220 MERCURE étre n'a t-on jamais fait aucu. ne Relation plus exacte que celle que vous y avez trouvée Siege de Vienne. Je vous, envoye aujourd huy la Morale d'Epicure, qu'on a imprimée depuis peu de temps, avec des Reflexions dignes de celuy qui les a faires. Les, Sentimens de ce Philosophe, vous estoient déja connus, par ce qui en a esté dit dans, un des derniers Dialogues fur les choses difficiles à

croire. Je suis, Madame, vô-

A Faru, ce 31. December 1614

ZZSS:SZSSSSS:SZSS

AVIS ET CATALOGVE'
des Livres qui se vendent chez
la Venve Blageart, Court Neuve
du Palais, au Dauphin.

REcherches curieuses d'Antiquité, contenues en plusieurs Dissertations, sur des Médailles, Bas-reliefs, Statues, Mosaïques, & Inscriptions antiques, enrichies d'un grand nombre de Figures en taille-douce. In 4. 71.

Heures en Vers, par seu Mr de Coraneille.

Sentimens sur les Lettres & sur l'Histoire, avec des Scrupules sur le Stile. Indonze. 30 s.

Lettres diverses de M. le Chevalier Her. Indouze. 30 f.

Nouveaux Dialogues des Morts, Premiere Partie. Indouze. 30 f.

Seconde Partie des Dialogues des Morts. Indouzes 30 f.

Jugement de Pluton fur les deux	Par-
ties des Nouveaux Dialogues	des
Morts,	30 f.
La Duchesse d'Estramene.	Deux
Volumes in douze.	40 f.
Le Napolitain, Nouv. In louze.	20 f.
Académie Galante, I. Partie,	
Académie Galante, II. Partie,	30 f.
Cara Mustapha, dernier Grand	Vizir.
Histoire contenant son élevation	r, les-
amours dans le Serrail, ses diver	s em-
plois, & le vray fujet qui luy a fa	it en-
treprendre le Siege de Vienne, av	rec la
n.ott,	30 f.
Les Dames Galantes, ou la C	onfi-
dence réciproque, en deux vol.	31.
Les diférens Caracteres de l'An	nour,
in douze,	30 f.
L'Illustre Génoise, in douze,	30 f.
Le Serafrier, in douze,	30 f.
Fables Nouvelles en Vers,	20 [.
Histoire du Siege de Luxembourg	, ૩૦ દિ.
Relation Historique de tout ce qu	i s'est
fait devant Génes par l'Armée N	
lu Roy,	301
•	

fur l'Alcali. Indouze. 30 f. La Devineresse, Comedie. 15 f. Artaxerce, avec sa Critique. La Comete, Comedie. Coversions de M. Gilly & Courdil. 10f. Cent quarante-ciuq Volumes du Mercure, avec les Relations & les Extraordinaires. Il y a huit Relations qui contiennent Ce qui s'est passé à la Ceremonie du Mariage de Mademoiselle avecle Roy d'Espagne. Le Mariage de Monsieur le Prince de Conty avec Mademoiselle de Blois. Le Mariage de Monseigneur le Dauphin avec la Princesse Anne-Chrestienne Victoire de Baviere. Le Voyage du Royen Flandre en 1680. La Négotiation du Mariage de M, le Duc de Savoye avec l'Inf. de Portugal.

Reflexions nouvelles fur l'Acide &

Monseigneur le Duc'de Bourgogne. Une Description entiere du Siege des

Deux Relations des Réjouissances qui se sont faites pour la Naissance de Vienne, depuis le commencement jus-

qu'à la levée du Siege en 1683.

Les deux Relations de ce qui s'est pallé au Carroulel qui s'est fait à Vers sailles par l'ordre de Monseigneur le Dauphin, enrichies de quatre grandes Figures en taille douce, qui representent la Marche des deux Quadrilles dans l'avant-Court de Versailles; La Comparse; L'Ordre des Chevaliers & de leur Suite pendant les Courses: L'Ordre de Baraille des deux Quadrilles pour sortir de la Carriere. 45s.

Traité de la Transpiration des humeurs qui sont les causes des Maladies. ou la Méthode de guérit les Malades, lans le trifte secours de la fréquente aignée, Discours Philosophique. 30 fa

. Il y a trente Extraordinaires, qui outre les Questions galantes, & d'ésudition, & les Ouvrages de Vers, conziennent plusieurs Discours, Trairez, & Origines, scavoir.

Des Indices qu'on peut tirer sur la maniere dont chacum forme son Ecri-

ture. Des Devises, Emblèmes, & Revers de Médailles. De la Peinture. & de la Sculpture. Du Parchemin, & du Papier. Du Verre. Des Veritez qui sont contenues dans les Fables, & de l'excellence de la Peinture. De la Conteszion. Des Armes, Armoiries, & de leur progrés. De l'Imprimerie. Des Rangs & Cerémonies. Des Talismans., De la Poudre à Canon. De la Pierre Philofophale. Des Feux dont les Anciens se servoient dans leurs Guerres, & de leur composition. De la simpathie, & de l'anthipatie des Corps. De la Dance, de ceux qui l'ont inventée, & de ses diférentes especes. De ce qui contribué le plus des cinq sens de Nature à la saasfaction de l'Homme. De l'usage de la Glace. De la nature des Esprits folets, s'ils sont de tous Pais, & ce qu'ils ont fait. De l'Harmonie, de ceux qui l'ont inventée, & de ses effets. Du'fréquent usage de la Saignée. De la Noblesse. Du bien & du mal que la fréquente Saignée peut faire. Des effets

de l'Eau minérale. De la Superfition. & des Erreurs populaires. De la Chasse. Des Meréores, & de la Comete apparuë en 1680. Des Armes de quelques Familles de France. Du Secret d'une Ecriture d'une nouvelle invention, tres. propre à estre rendue universelle, avec celuy d'une Langue qui en résulte, l'un & l'autre d'un ulage facile pour la communication des Nations. De l'air du Monde, de la veritable Politesse, & en quoy il consiste. De la Mederine. Des progrés & de l'état présent de la Medecine. Des Peintres anciens, & de leurs manieres. De l'Eloquence ancienne & moderne. Du Vin. De l'Honnesteté,& de la veritable Sagesse. De la Pourpre & de l'Ecarlate, de leur diférence, & de leur usage. De la marque la plus essentielle de la veritable amitié. L'Abregé du Dictionnaire Universel. Du mépris de la Mort. De l'origine des Couronnes, & de leurs especes. Des Machines anciennes & modernes pour élever les Eaux. Des Lunetes. Du Secret. De la Conversation. De la Vie heureuse. Des Cloches, & de leur antiquité. Des bonnes & mauvaises qualitez de l'Air. Des Bains. Du bon & du mauvais usage dela Lecture. De la facile construction de toutes sortes de Cadrans Solaires; & des Jeux. Plusieurs Trairez de l'Origine & de l'Antiquité des Sepultures & des Monumens.

On fera une bonne composition à ceux qui prendront les cent quarante deux Volumes, ou la plus grande partie. Quant aux nouveaux qui se debitent chaque mois, le prix sera toujours de trente sols en veau, & de vingt cinq en parchemin.

Elle fera toûjours les Pacquets gratis pour les Particuliers & pour les Libraires de Provinces. Ils n'auront le foin que d'en acquiter le port sur les

Lieux.

Avis pour placer les Figures.

Air qui commence par Le repor, l'embre, le silence, doit regarder la page 138.

Le Portrait de feu Mr le Chancelier,

doit regarder la page 178.

L'Air qui commence par Mille suses de jalausse, doit regarder la page







